



CODIR
(Comité de direction)
de l'AISGE

RAPPORT DE GESTION
ANNÉE 2019

Délégués du CODIR : M. Paul MÉNARD et M. Pierre HOFMANN

Rédaction et mise en page : Mme Dominique ALTHAUS, secrétaire générale

TABLE DES MATIERES

1. Administration générale.....	5
1.1. Introduction.....	5
1.2. Codir (Comité de direction) – Législature 2016-2021	5
Membres du Codir.....	5
Répartition des dicastères.....	6
Séances du Codir	6
1.3. Conseil Intercommunal – au 31 décembre 2019	7
Membres par commune.....	7
Membres du bureau.....	8
Membres de la commission Gestion/Finances	8
Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains »	8
Membre de la commission pilote (futur collège Le Bix à le muids)	8
Membres de la commission ad hoc.....	8
Séances du Conseil intercommunal	8
Préavis 2019	9
1.4. Personnel AISGE	10
Liste des collaborateurs en 2019.....	10
Secrétaire générale	11
Secrétaire adjointe	13
Boursière	13
1.5. Informatique/bureautique	14
1.6. Site Internet.....	14
1.7. Archives	14
1.8. Aménagements des bureaux administratifs.....	15
Administration AISGE actuelle – collège Le Montant – 2 ^e étage.....	16
1.9. Le mot de la responsable du dicastère Administration.....	17
2. Finances.....	18
2.1. Informations générales	18
Plan comptable.....	18
Répartition des frais d'exploitation.....	18
Exercice comptable	19
Présentation des comptes.....	19

2.2. Le mot du responsable du dicastère Finances - comptes.....	20
3. Bâtiments AISGE.....	21
Entretien.....	21
Intendant-concierge.....	21
3.1 Collège L'Oujon (<i>compte 3500</i>).....	22
Travaux 2019 prévus au budget.....	22
Travaux 2019 d'entretien courant.....	22
Préavis 02/2019 : Achats de 10 systèmes interactifs.....	23
3.2. Collège Le Cordex (<i>Compte 3502</i>).....	24
Travaux 2019 prévus au budget.....	24
Travaux 2019 d'entretien courant.....	24
3.3. Bâtiment de l'enfance à Trélex (<i>compte 3501</i>).....	25
Travaux 2019 d'entretien courant et imprévus.....	26
3.4. Collège Le Montant (<i>compte 3503</i>).....	26
Travaux 2019 d'entretien courant et imprévus.....	26
3.5. Salle Communale Le Gossan.....	27
3.6. Mobilier scolaire.....	27
3.7. Déprédations et vandalisme.....	27
3.8. Le mot du responsable du dicastère Bâtiments et Terrains.....	29
4. Formation – Jeunesse.....	30
4.1. Conseil d'établissement au 31 décembre 2019.....	30
Rôle du Conseil d'établissement.....	30
Composition.....	30
Séances du Conseil d'établissement.....	31
4.2. Le mot du Président du Conseil d'établissement.....	32
4.3. Enseignement Primaire P1 Genolier-Givrins-Trélex.....	34
4.4. Enseignement Primaire P2 Arzier-Le Muids–Saint-Cergue.....	34
Répartition des élèves du Primaire P1 et P2.....	34
4.5 Enseignement Primaire et Secondaire à Genolier.....	35
Répartition des élèves à Genolier.....	35
4.6. Le mot du Directeur de l'établissement.....	35

5. Transports scolaires.....	38
5.1. Train NtScM – Accompagnants Péditrain.....	38
Péditrain Sus-Châtel à Trélex.....	38
Péditrain Le Muids à Arzier	39
Péditrain La Chèvrerie à Arzier	39
5.2. Le Mot de la responsable des transports Arzier-Le Muids.....	40
Péditrain La Cure à Saint-Cergue.....	40
Patrouilles scolaires à Saint-Cergue	41
5.3. Le Mot de la responsable des transports La Cure-Saint-Cergue	41
5.4. Bus Scolaire	42
5.5. Le mot du responsable des Transports Genolier-Givrins-Trélex	42
6. Cantines Scolaires.....	44
6.1. Cantine de Genolier.....	44
6.2. Le mot de la responsable du dicastère Cantines.....	45
7. Accueil de la Petite Enfance	46
7.1 Les structures d'accueil AISGE.....	46
Le personnel	46
Le financement.....	47
L'accueil.....	47
7.2 Le mot de la responsable du dicastère Accueil de jour	47
8. Secrétariat Général	48
8.1. Le mot de la secrétaire générale	48
9. Conclusion	49

Informations complémentaires sur l'AISGE : www.aisge.ch

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE, ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil Intercommunal, le Codir soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion durant l'année 2019. Les comptes de l'association font l'objet du préavis 01/2020.

Le rapport de gestion permet aux membres du Conseil Intercommunal de suivre les activités déployées au sein de l'Association Intercommunale de Genolier et environs, il peut se trouver décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

L'AISGE remercie chacun des acteurs de la vie scolaire ou de l'accueil de jour pour son engagement et tient à souligner les excellentes collaborations tissées depuis la création de l'association.

Florence SAGE, *Présidente du Codir - Syndique de Genolier*



Figure 1 : image tirée de : <https://www.google.ch/search=dossier+trier>

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. INTRODUCTION

Le Codir a le plaisir de vous soumettre son rapport de gestion complet et détaillé pour l'année 2019. La législature 2016-2021 avance et chacun a trouvé sa place dans l'association. Les membres du Codir exercent une partie de leur mandat politique à l'AISGE, pour ce faire ils sont secondés sur le terrain par la secrétaire générale. Elle est chargée de faire appliquer leurs décisions dans les différents secteurs d'activités. En 2019, Mme Odile ROCHAT a quitté la Municipalité de Trélex pour un emploi de cheffe de service à la Ville de Nyon ; son mandat a pris fin le 30 avril 2019. M. Philippe DEPIERRE, nouveau municipal de Trélex a remplacé Mme ROCHAT en qualité de membre du Codir AISGE; M. DEPIERRE reprend les dicastères précédemment attribués à Mme ROCHAT, qui se répartissent selon la liste détaillée ci-dessous.

1.2. CODIR (COMITÉ DE DIRECTION) – LÉGISLATURE 2016-2021

MEMBRES DU CODIR

ARZIER-LE MUIDS



Madame
Louise SCHWEIZER
Syndique

Monsieur
Nicolas RAY
Municipal des écoles

GENOLIER



Madame
Florence SAGE
Syndique

Monsieur
Gérald GIRARDET
Municipal des bâtiments

GIVRINS



Madame
Regula ZELLWEGER
Municipale des écoles

Monsieur
Scott ADAMS
Municipal des affaires sociales

SAINT-CERGUE



Madame
Françoise SAMUEL
Municipale des écoles

Monsieur
Paul MÉNARD
Municipal des finances

TRELEX



Monsieur
Philippe DEPIERRE
Municipal des écoles

Monsieur
Yves RAVENEL
Syndic

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Dicastères	Responsables	Membres
Administration générale	Mme Florence SAGE <i>Présidente Codir</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Vice-présidente</i> Mme Louise SCHWEIZER <i>2^e vice-présidente</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable du budget</i>	M. Yves RAVENEL <i>Responsable des comptes</i>
Bâtiments & terrains	M. Scott ADAMS <i>Responsable du dicastère</i>	M. Gérald GIRARDET <i>Membre</i>
Conseil d'établissement	Mme Odile ROCHAT <i>Présidente jusqu'au 31.03.2019</i> M. Nicolas RAY <i>Président dès le 01.04.2019</i>	M. Philippe DEPIERRE <i>Membre dès le 01.04.2019</i> Mme Florence SAGE <i>Membre</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Membre</i> Mme Regula ZELLWEGER <i>Membre</i>
Transports scolaires	Mme Odile ROCHAT <i>Responsable jusqu'au 31.03.2019</i> M. Philippe DEPIERRE <i>Responsable dès le 01.04.2019</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Responsable à Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Responsable à Saint-Cergue</i>
Cantines scolaires	Mme Regula ZELLWEGER <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Françoise SAMUEL <i>Membre</i>
Accueil de la petite enfance	Mme Odile ROCHAT <i>Responsable du dicastère jusqu'au 31.03.2019</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Responsable du dicastère dès le 01.04.2019</i>	M. Philippe DEPIERRE <i>Membre dès le 01.04.2019</i> M. Nicolas RAY <i>Membre</i> Mme Florence SAGE <i>Membre</i> Mme Regula ZELLWEGER <i>Membre</i>

SÉANCES DU CODIR

Les séances du Codir ont lieu chaque mois, généralement le mercredi soir à 18h30. Les séances et les discussions du Codir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux, et sont régis par la LPrD (*Loi sur la protection des données personnelles*)¹. En 2019, douze séances ont eu lieu. Les dossiers traités lors des séances du Codir régissent les dicastères ci-dessus.

Le Directeur de l'établissement scolaire est invité à participer aux séances du Codir afin de maintenir un lien très étroit entre l'école et l'association scolaire.

A chaque séance, un procès-verbal est scrupuleusement rédigé par la secrétaire adjointe ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

¹ Loi sur la protection des données personnelles : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/172.65?key=1543934892528&id=cf9df545-13f7-4106-a95b-9b3ab8fa8b01>

1.3. CONSEIL INTERCOMMUNAL – AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'AISGE. Il comprend :

- a) Une première délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- b) Une seconde délégation fixe composée pour chaque commune membre de trois délégués choisis par le conseil général ou communal, parmi ses membres.

Pour la première délégation, le suppléant ne participe aux séances qu'en l'absence du délégué désigné. (*Statuts AISGE art. 7*)

MEMBRES PAR COMMUNE

Arzier-le-Muids

BURBIDGE Jacqueline	conseillère communale
DUGON Christian	municipal
KRIHA Thomas	conseiller communal
RUFFET Natacha	conseillère communale
<i>HUBSCHER Patrick</i>	<i>municipal suppléant</i>

Genolier

BADAN Luc	conseiller communal
BÉDAT Myriam	conseillère communale
CUENOUD Cécile	conseillère communale
DARMON André	municipal
<i>RICHARD Georges</i>	<i>municipal suppléant</i>

Givrins

BALLY Anne-Lise	municipale
BECHTEL Yann	conseiller communal
BREITENMOSER Stève	conseiller communal
PRADERVAND Hugo	conseiller communal
<i>BLUMENSTEIN Alain</i>	<i>municipal suppléant</i>

Saint-Cergue

DELUZ Catherine	conseillère communale
HAUTIER Marie-José	conseillère communale
MATHEZ Laurent	municipal
TIRVAUDEY Gilles	conseiller communal
<i>GRABER Pierre</i>	<i>municipal suppléant</i>

Trélex

AUDÉTAT Patricia	conseillère communale
HELLER-BERGER Céline	conseillère communale
MARZER Cédric	municipal
VAUTIER François	conseiller communal
<i>VOGEL Evelyne</i>	<i>municipale suppléante</i>

Le Conseil intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin), son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants. (*Statuts AISGE art. 6*)

MEMBRES DU BUREAU

VAUTIER François	Président	Trélex
DUGON Christian	vice-président	Arzier-Le Muids
BADAN LUC	scrutateur	Genolier
HAUTIER Marie-José	scrutatrice	Saint-Cergue
BÉDAT Myriam	scrutatrice suppléante	Genolier
MATHEZ Laurent	scrutateur suppléant	Saint-Cergue
ZEENDER Valérie	secrétaire non membre du Conseil intercommunal	

Le Conseil intercommunal élit chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin) une Commission de gestion et des finances formée d'un représentant par commune, issu de ses rangs. (*Statuts AISGE art. 23*)

MEMBRES DE LA COMMISSION GESTION/FINANCES

BADAN Luc	membre	Genolier
KRIHA Thomas	membre	Arzier-Le Muids
MARZER Cédric	membre	Trélex
MATHEZ Laurent	membre	Saint-Cergue
PRADERVAND Hugo	membre	Givrins

MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC « BÂTIMENTS & TERRAINS »

BÉDAT Myriam	membre	Genolier
BURBIDGE Jacqueline	membre	Arzier-Le Muids
BREITEMOSER Stève	membre	Givrins
DELUZ Catherine	membre	Saint-Cergue
HELLER-BERGER Céline	membre	Trélex

MEMBRE DE LA COMMISSION PILOTE (FUTUR COLLÈGE LE BIX À LE MUIDS)

MARZER Cédric	membre	Trélex
---------------	--------	--------

MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

BÉDAT Myriam	membre	Genolier
BREITENMOSER Steve	membre	Givrins
DUGON Christian	membre	Arzier-Le Muids
HAUTIER Marie-Josée	membre	Saint-Cergue
MARZER Cédric	membre	Trélex

SÉANCES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Les membres du Conseil intercommunal ont siégé à deux reprises durant l'année 2019 :

1. 11 avril 2019 à Genolier
2. 25 septembre 2019 à Saint-Cergue

PRÉAVIS 2019

Quatre préavis ont été soumis aux membres du Conseil intercommunal en 2019 dont, en plus des préavis habituels des Comptes et du Budget, une demande de crédit destiné à l'équipement de 15 classes avec des systèmes interactifs et à une étude d'agrandissement de la zone administrative EPSGE à Genolier.

01/2019	relatif aux comptes 2018 et le rapport de gestion 2018
02/2019	relatif à une demande de crédit de <u>CHF 168'500.00</u> TTC destiné à l'équipement de 15 classes avec des systèmes interactifs
03/2019	relatif à une demande de crédit d'étude de <u>CHF 90'000.00</u> TTC pour l'agrandissement de la zone administrative de l'EPSGE dans le collège L'Oujon sis à Genolier
04/2019	relatif au budget 2020

Tous les préavis 2019 ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal.



Figure 2 : image tirée de <https://www.google.ch/search=materiel+elctronique+bureau/bureau+moderne>

1.4. PERSONNEL AISGE

Le nombre global de collaborateurs est resté stable, malgré les grands changements qui ont eu lieu durant l'année 2019 et dont vous trouverez le détail dans les chapitres des dicastères.

LISTE DES COLLABORATEURS EN 2019

Secrétaire générale	Mme Dominique ALTHAUS	90%
Secrétaires adjointes	Mme Ludivine PRADERVAND <i>en congé maternité depuis le 31.10.2018, puis a renoncé à reprendre son poste à fin août 2019</i> Mme Laetitia GONIN, <i>en remplacement de la secrétaire adjointe depuis le 26.11.2018, puis a repris le poste au 01.09.2019</i>	60%
Boursière	Mme Chantal RUFFIEUX	70%
Intendant-concierge	M. David SCHMID <i>temps de travail augmenté de 80% à 90% dès le 01.01.2019</i>	90%
Surveillantes Cantine Genolier	Mme Anne-Lise BARIATTI <i>dès le 26 août 2019</i> Mme Claudine DISLER <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> Mme Christine GAFNER <i>sauf jeudi midi</i> Mme Francine MONNEY Mme Fatima RECH <i>seulement jeudi midi jusqu'au 4 juillet 2019</i> Mme Sandra MOIA <i>seulement jeudi midi dès le 26 août 2019</i>	23 % 23% 17% 23% 6% 6%
Surveillantes Cantine Givrins 1P-2P	FIN DES CANTINES LE 4 JUILLET 2019 – TRANSFÉRÉES À L'UAPE Mme Manon DELÉDEVANT, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i> Mme Naomi CARCO, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i>	30% 30%
Surveillantes Cantine Givrins 3P-4P	FIN DES CANTINES LE 4 JUILLET 2019 – TRANSFÉRÉES À L'UAPE Mme Luciene HALTER, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i> Mme Aïda DE SOUSA, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i>	30% 30%
Surveillante Cantine Trélex 1P-2P	FIN DES CANTINES LE 4 JUILLET 2019 – TRANSFÉRÉES À L'UAPE Mme Aurélie BALMER, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i>	30 %
Surveillantes Cantine Trélex 3P-4P	FIN DES CANTINES LE 4 JUILLET 2019 – TRANSFÉRÉES À L'UAPE Mme Chantal ANNEN, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i> Mme Christiane PIERSON, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒Péditrain La Cure</i>	30% 30%
Surveillantes Cantine Trélex 5P-6P	FIN DES CANTINES LE 4 JUILLET 2019 – TRANSFÉRÉES À L'UAPE Mme Giuseppina BILARDO, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> Mme Mariela LAVANCHY, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i> Mme Elsbeth TONNEAU, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒Péditrain Le Muids</i>	60% 30% 30%
Surveillantes Cantine St-Cergue 1P-6P	FIN DES CANTINES LE 4 JUILLET 2019 – TRANSFÉRÉES À L'UAPE Mme Nathalie CARCO, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i> Mme Romina FALCE, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> Mme Sandra MOIA, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒cantine Genolier</i> Mme Silvia SYLVESTRE, <i>jusqu'au 4 juillet 2019 ⇒UAPE</i>	45% 30% 30% 30%

Accompagnants Péditrain Sus-Châtel-Genolier- Givrins-Trélex	LIGNE SUPPRIMÉE – ENFANTS 1P-6P EN BUS SCOLAIRE DÈS AOÛT M. Claude ALBY, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> Mme Anne-Lise BARIATTI, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> ⇒ <i>cantine Genolier</i> Mme Christiane PIERSON, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> ⇒ <i>Péditrain La Cure</i> Mme Elsbeth TONNEAU, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> ⇒ <i>Péditrain Le Muids</i>	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnants Péditrain Le Muids-Arzier	Mme Stéphanie CHAMBEROD Mme Marcella ESSELBORN, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i> Melle Morgane OTT, <i>jusqu'au 4 juillet 2019, puis remplaçante</i> M. Pascal RENDINA, <i>dès le 26 août 2019</i> Mme Elsbeth TONNEAU, <i>dès le 26 août 2019</i> Mme Valérie ZEENDER	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnants Péditrain La Chèvrerie-Arzier	Mme Françoise CORNAZ Mme Marianne DEMIERRE Melle Morgane OTT, <i>remplaçante</i> M. Pascal PETROVIC	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire
Accompagnants Péditrain La Cure-St-Cergue	Mme Virginie BAGUET, <i>dès le 26 août 2019</i> Mme Fabienne CHETELAT, <i>dès le 2 décembre 2019</i> M. Pierre NICOUD, <i>dès le 1^{er} octobre 2019</i> Mme Aline PIGUET, <i>dès le 28 novembre 2019</i> Mme Christiane PIERSON, <i>dès le 26 août 2019</i> Mme Carole RICHARDET, <i>dès le 19 novembre 2019</i> Mme Caroline THOMSON, <i>jusqu'au 4 juillet 2019</i>	auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire auxiliaire

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Ce poste centralise et pérennise le bon fonctionnement de l'ensemble des dicastères de l'AISGE ; ce mode organisationnel est apprécié de tous car il décharge les membres du Codir qui peuvent pleinement exercer leur fonction politique.

Afin de permettre la compréhension de l'importance de ce poste clé, les missions et responsabilités de la secrétaire générale, demandées par les membres du Codir, sont énumérées ci-après :

MISSIONS

- Responsable de la gestion de l'administration
- Responsable de l'organisation et du bon fonctionnement des transports, des cantines scolaires et des bâtiments de l'AISGE (*3 collèges à Genolier et 1 bâtiment de l'enfance à Trélex*)
- Assure les synergies entre l'AISGE et la direction de l'Établissement Primaire et secondaire de Genolier (*EPSGE*), par des séances bihebdomadaires avec le Directeur (*~20 séances en 2019*) ; de même avec l'Accueil de jour AISGE, par des séances périodiques avec l'administration de l'Accueil de jour-AISGE (*~12 séances en 2019*)

RESPONSABILITÉS DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Administration

- Organise et supervise les tâches administratives du secrétariat général et gère le site internet (*~25 séances hebdomadaires avec la boursière et la secrétaire adjointe*)

- Prépare le budget en collaboration avec la boursière et la direction des écoles
- Contrôle et vise la totalité des factures *(+de 1500 pièces comptables en 2019)*
- Prépare le bouclage des comptes avec la boursière, est responsable des calculs des loyers des bâtiments de l'AISGE, de la répartition des coûts aux communes et rédige le rapport de gestion
- Contrôle la participation financière des communes, en lien avec les différents secteurs d'activités
- Responsable RH : organise les horaires et tâches du personnel, recherche le personnel et propose leur engagement, établit les contrats de travail, certificats de travail ; effectue les entretiens de fin d'année, organise les remplacements, assure le suivi du personnel
- Rédige les préavis pour le Codir
- Assure les relations avec les parents : informations, demandes, plaintes, et divers....

Séances

- Prépare l'OJ et prend part à toutes les séances du Codir *(12 en 2019)*
- Prend part au Conseil Intercommunal et aux séances des commissions *(6 en 2019)*
- Prend part au Conseil d'établissement *(2 en 2019)* avec voix consultative et aide au suivi des projets ;
- Prend part à toutes les séances des dicastères *(117 séances de dicastère en 2019)*

Transports

- Etablit l'horaire du bus scolaire et organise les accompagnements des Péditrains sur 4 trajets de janvier à juin 2019, puis 3 trajets dès la rentrée d'août *(La Cure-St-Cergue, St-Cergue-Arzier, Le Muids-Arzier et Sus-Châtel-Trélex qui a été remplacé le bus scolaire pour les petits élèves ; depuis août 2019, a mis en place un protocole de transports pour les élèves des 5 communes en accord avec les Municipalités)*
- Assure le suivi avec les différents prestataires *(bus et train)* et assure la gestion du matériel

Cantines scolaires

- Assure l'organisation des cantines scolaires, assure les contacts avec les fournisseurs et la gestion du matériel *(jusqu'en juillet sur 4 communes et dès août Genolier seul)*
- Gère, en collaboration avec les responsables de site, les listes de présence des enfants *(fini en juillet 2019 avec la reprise des cantines primaires par l'UAPE)*

Bâtiments

- Organise le planning des nettoyages des bâtiments AISGE
- Organise, planifie et suit l'entretien technique et les réparations des bâtiments avec le soutien de l'intendant-concierge à Genolier et du concierge à Trélex; *(38 séances hebdomadaires avec l'intendant-concierge de Genolier et 4 séances ponctuelles avec le concierge de Trélex)*
- Assure les contacts avec les fournisseurs et la gestion du matériel, du mobilier, des déménagements, etc... *(en pleine relation avec les deux concierges titulaires)*

RELATION AVEC LE CODIR

- Dépend du Codir avec lequel elle travaille en étroite collaboration et dépend hiérarchiquement de la Présidente
- Fournit au Codir toutes les informations utiles à la bonne marche de l'association et aux prises de décisions politiques nécessaires *(communications prévues à l'ordre du jour de chaque séance du Codir)*
- Cherche, en collaboration avec le Codir, à trouver des solutions appropriées et fait toutes propositions utiles
- Exécute les décisions prises par le Codir et veille à leur bonne exécution.

Le travail de Mme Dominique ALTHAUS est dense et varié chaque jour avec la responsabilité d'une trentaine de collaborateurs répartis sur 5 communes, plus de 600 élèves dans les transports et pas moins de 450 élèves dans les cantines ; en 2019, 994 km ont été parcourus pour assurer cette tâche. Le taux de travail à 90% est juste suffisant au vu de la charge de travail.

SECRÉTAIRE ADJOINTE

La secrétaire adjointe est le bras droit de la secrétaire générale ; elle est en charge des documents administratifs des dicastères, du personnel et des correspondances aux parents, fournisseurs, communes, écoles, etc... Chaque jour, elle gère la réception et les enregistrements GED de tous les courriers, postaux et par e-mails, ainsi que les appels téléphoniques. Le travail de secrétariat est très important et très exigeant ; afin d'assurer la gestion de tous ces documents administratifs, le taux de travail de la secrétaire adjointe est de 60%.

Ayant donné naissance en décembre 2018 à son 3^e enfant, Mme Ludivine PRADERVAND a été en congé maternité jusqu'au 31 août 2019. Afin de la remplacer durant son congé maternité, Mme Laetitia GONIN a été engagée en CDD (*contrat à durée déterminée*) pour la fin de l'année 2018 et ce jusqu'au retour de la titulaire en août 2019.

Finalement, Mme PRADERVAND a renoncé à son poste, désireuse de s'occuper de sa famille à plein temps. Le poste de secrétaire adjointe a été proposé à Mme GONIN, qui l'a accepté. Mme GONIN a été engagée en CDI (*contrat à durée indéterminée*) dès le 1^{er} septembre 2019, prolongeant ainsi de manière durable son travail au sein de l'administration de l'AISGE.

L'AISGE gère l'organisation des transports et des cantines pour plus de mille élèves venant des cinq communes. Ces deux dicastères nécessitent, à eux seuls, de nombreux courriers de début d'année scolaire à l'ensemble des élèves, ainsi que l'établissement des listes de présence pour les accompagnants Péditrain.

En plus des correspondances et du travail de bureau quotidien, la secrétaire adjointe est en charge de la tenue des procès-verbaux des séances mensuelles du Codir. Elle a également la responsabilité de l'économat.

BOURSIÈRE

La boursière est responsable de la tenue de la comptabilité générale de l'association avec les nombreuses écritures comptables et les boucllements annuels, la gestion de la trésorerie, les facturations diverses, la gestion des contentieux, les paiements, les salaires et assurances sociales du personnel, la gestion des titres et emprunts. Elle est en relation avec l'assureur conseil de l'association, la Préfecture, l'office des poursuites, l'office des impôts à la source, ainsi que les boursiers des cinq communes lors de l'établissement du budget et du boucllement des comptes.

Mme RUFFIEUX, boursière titulaire, a, grâce à sa maîtrise des nombreuses tâches qui lui sont confiées, permis une lecture des comptes et une gestion des investissements plus aisées aux membres du CODIR en charge des finances. Afin de pouvoir accomplir toutes ses tâches, le taux de travail de la boursière est de 70%.

1.5. INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE

Le système de GED (Gestion Electronique de Documents) permet à chaque membre de consulter les documents de son dicastère et des séances depuis sa municipalité ou son domicile.

Les documents sont classés par la secrétaire adjointe dans le fichier GED, dès leur réception, ce qui permet une diminution des documents à imprimer. Seuls les documents vraiment nécessaires pour un classement « papier » sont maintenant imprimés. Malgré le côté pratique de cette gestion des documents, de nombreux dysfonctionnements ont été constatés et signalés au fournisseur ; tout n'est pas encore 100% opérationnel, mais le dossier est suivi de près.

La secrétaire générale, dotée d'un ordinateur portable, peut grâce à la GED et aux sauvegardes OfiCloud travailler de manière autonome lors des différentes séances dans les cinq communes ; plus aucun document n'est transporté hors du bureau. Elle a en permanence une vue sur l'ensemble des documents et peut renseigner à tout moment les membres du Codir, lors des séances décentralisées.

1.6. SITE INTERNET

Le site, sous sa forme actuelle, est mis à jour chaque semaine par la secrétaire générale. Il renseigne les parents des enfants scolarisés des cinq communes de l'AISGE, sur les transports scolaires et l'organisation générale de l'AISGE.

Depuis fin 2019, un nouveau site est en construction avec possibilité de messages « Push » pour informer les parents en temps réel sur divers sujets concernant leur-s enfant-s et liés à la gestion AISGE. La création de l'ensemble des pages avec une partie des informations actuelles et nouvelles suite à l'évolution dans la gestion de l'AISGE, est géré par la nouvelle secrétaire adjointe. Il devrait être opérationnel pour la rentrée scolaire 2020.

1.7. ARCHIVES

Les archives électroniques de la GED sont conservées dans une banque de données « I-Cloud » gérée par notre fournisseur informatique, selon un cahier des charges précis. Le secrétariat n'est pas envahi par un imposant serveur, ce qui est très appréciable. Les archives « papier » sont conservées au secrétariat général ; elles sont gérées par la secrétaire générale qui applique les directives de la LArch (*Loi sur l'archivage*)² et son *règlement d'application*³.

² Loi sur l'archivage : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11?key=1550490642908&id=f09bdf70-5553-4116-b2df-82226faac73a>

³ Règlement d'application : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11.1?key=1550490763625&id=6a67c756-74fa-4a85-8618-51d0f829c062>

Les associations intercommunales, comme les communes, ont l'obligation de faire relier les documents tels que : procès-verbaux du Codir, du CI, ainsi que les **comptes annuels**.

Lors de la visite préfectorale annuelle de 2019, M. le Préfet a constaté et validé la bonne tenue des archives de l'association ; il a pu consulter tous les documents demandés avec une facilité d'accès qu'il a appréciée. Il y a dûment **apposé son sceau et sa signature** sur divers documents, dont le livre des comptes 2018.



Figure 3 : Livre de comptes 2018 avec sceau préfectoral

1.8. AMÉNAGEMENTS DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Lors des entretiens annuels, la boursière et la secrétaire adjointe ont souhaité un réaménagement des bureaux « Open Space » installés dans la salle de classe 422 du collège « Le Montant » en trois espaces distincts, afin d'avoir plus de calme pour se concentrer sur les travaux le nécessitant. Cette nouvelle disposition, non prévue au budget, a été effectuée par la secrétaire générale à la demande du Codir. La division en trois espaces distincts a été réalisée avec les armoires à classeurs déjà en possession de l'administration. L'achat de deux armoires supplémentaires a malgré tout été nécessaire, pour compléter les séparations et permettre l'archivage de nombreux documents d'archives. De plus, afin que chaque collaboratrice ait un poste de travail totalement autonome, les membres du Codir du dicastère « Administration » ont demandé l'installation de trois téléphones avec ligne personnelle, ainsi que trois boîtes e-mails (*depuis 2011, il y avait une seule ligne de téléphone et deux boîtes e-mails : secrétariat et comptabilité*). Ce réaménagement a, malgré l'attention portée à un minimum de dépenses, engendré des frais non prévus, en particulier l'installation des lignes téléphoniques et informatiques pour les trois bureaux séparés. L'installation complète a été faite en deux jours, les 29 et 30 avril 2019.



Figure 4 : 3 bureau en "open space"



Figure 5 : bureau boursière



Figure 6 : bureau secrétaire générale



Figure 7 : bureau secrétaire adjointe

Quelques semaines plus tard, le Codir AISGE recevait une demande de la part de la Direction scolaire qui était à la recherche de classes supplémentaires pour la rentrée d'août 2019 au plus tôt, mais août 2020 assurément.

La Commune de Genolier, propriétaire du collège Le Montant, a reçu dans le même temps l'avis de déménagement d'un locataire de l'un des deux appartements du 2^e étage. Elle a alors proposé au Codir AISGE d'y installer l'administration de l'AISGE ; avec un déménagement possible dès début juin 2019. La Direction scolaire ayant renoncé à l'installation d'une classe pour août 2019, le déménagement a été repoussé en septembre 2019.

L'administration AISGE était à peine installée en trois postes distincts, que l'organisation d'un déménagement au 2^e étage a été mise en route par la secrétaire générale. Il a été nécessaire d'équiper l'appartement en lignes téléphoniques, lignes informatiques et branchements électriques pour le routeur de borne Wi-Fi, l'affranchisseuse et le multi copieur en réseau. Lors du Conseil intercommunal, Mme SAGE, *Présidente du Codir*, a informé les membres de ce déménagement non prévu au budget et de la dépense extraordinaire qui serait nécessaire. Le détail des coûts extraordinaires a été fourni à la commission de Gestion/Finances lors de la présentation des comptes.

Les bureaux de l'administration AISGE sont, depuis le 17 septembre 2019, situé au 2^e étage du collège « Le Montant » et les trois collaboratrices bénéficient de pièces d'appartement séparées avec possibilité de fermer les portes de chaque espace permettant un plus grand confort de concentration pour chacune. Cet appartement est doté d'une 4^e pièce qui est utilisée chaque semaine pour des séances de travail et régulièrement par des membres du Codir pour recevoir des représentants d'entreprises, ce qui est très appréciable. Ci-dessous des photos de l'actuelle administration de l'AISGE où nous vous accueillons avec plaisir.

ADMINISTRATION AISGE ACTUELLE – COLLÈGE LE MONTANT – 2^E ÉTAGE



Figure 8 : bureau secrétaire générale



Figure 9 : bureau secrétaire adjointe



Figure 10 : bureau boursière



Figure 11 : Administration guichet d'accueil



Figure 12 : Administration salle de réunion



Figure 13 : Cuisine - salle de pause

L'administration de l'AISGE est ouverte et accueille les visiteurs-euses selon l'horaire suivant :

- Lundi – mardi – jeudi : de 08h00 à 12h00 / Mercredi et vendredi : FERMÉ / Vacances scolaires : FERMÉ

1.9. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ADMINISTRATION

Généralités

Le Codir a tenu cette année 12 séances plénières afin de décider des réponses et des positions à donner aux diverses interpellations qui parviennent à l'AISGE. Ces séances permettent également de confronter les diverses attentes des communes qui composent l'association afin de maintenir le climat d'étroite collaboration qui les anime.

2019 fut l'année des nouveautés, nouvelle école à St-Cergue, nouveaux écrans interactifs pour une partie des classes à Genolier et Arzier-Le Muids, nouvelle répartition des moyens de transports entre les communes de Trélex, Givrins et Genolier, nouveaux locaux pour l'administration de l'association, nouveau mode de fonctionnement pour le Conseil d'établissement, nouvelle organisation des cantines scolaires.

D'autres projets ont également été initiés cette année, comme l'étude pour l'agrandissement de la partie administrative scolaire du collège de l'Oujon, le démarrage de la construction d'une nouvelle structure d'accueil de jour à Arzier-Le Muids. Toutes ces réalisations, terminées ou à venir, sont indispensables pour répondre non seulement aux besoins scolaires, mais également pour offrir à la population de nos cinq communes un encadrement de qualité pour nos enfants.

2020 sera l'année d'un défi principal...trouver des solutions adaptées pour "enclasser" tous nos élèves dans des locaux déjà sur-occupés et ce, en attendant la construction, qui est toujours bloquée en raison des oppositions, du collège Le Bix à Le Muids.

Administration

Mme Ludivine PRADERVAND n'ayant pas souhaité reprendre ses activités après son congé maternité au taux proposé par le Codir. Ce dernier a confirmé, avec un CDI, Mme Laetitia GONIN au poste de secrétaire adjointe à 60% dès le 1er septembre 2019.

Personnel

En raison du changement de moyen de transport dans les communes du bas, de la reprise des patrouilleurs scolaires de St-Cergue par l'AISGE et du transfert des cantines à l'AISGE-Accueil de jour, le nombre d'employés a fortement évolué en 2019. L'AISGE emploie actuellement 31 personnes réparties comme suit :

- Administration : 3 personnes

- Bâtiments : 1 personne

- Péditrain : 14 personnes

- Patrouilleurs : 9 personnes

- Cantine de Genolier : 4 personnes

Par le biais du rapport de gestion j'aimerais au nom du Codir, remercier l'ensemble des collaborateurs de l'association pour leur engagement et leur disponibilité.

*Florence SAGE, Présidente du Codir en charge de l'«Administration»
et Syndique de Genolier*

2. FINANCES

2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

PLAN COMPTABLE

Le plan comptable utilisé par l'AISGE est le même que celui des communes ; il est identique à celui de 2017 :

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex (*propriété de l'AISGE*)
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (*loué à la commune de Genolier*)
- 5000 administration (*administration générale de la totalité des dicastères*)
- 5101 enseignement primaire P1 (*Genolier-Givrins-Trélex*)
- 5102 enseignement primaire P2 (*Arzier-Le Muids-Saint-Cergue*)
- 5200 enseignement secondaire (*les 5 communes*)
- 5300 enseignement spécialisé (*les 5 communes*)
- 5600 service médical et dentaire (*les 5 communes*)
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire (*les 5 communes*)
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Le plan comptable AISGE est conforme en tous points au RCom (*Règlement sur la comptabilité des communes*)⁴ qui régit également les comptes de l'association intercommunale.

RÉPARTITION DES FRAIS D'EXPLOITATION

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE :

« Tous les frais d'exploitation de l'AISGE, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées.

La quote-part des communes associées est déterminée :

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;*
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné. »*

⁴ Règlement sur la comptabilité des communes :

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.31.1?key=1550402003444&id=a49d3cec-88cc-4a0f-93d2-9528d0a0e770>

EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre (*art. 31 statuts AISGE*). Le budget est établi en août-septembre avec le nombre d'élèves de la rentrée d'août. Ce budget adopté par le Conseil Intercommunal en septembre concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et niveaux scolaires au mois d'août ; il s'agit pour le CODIR et la Direction scolaire de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé, la fluctuation d'arrivées et départs d'élèves est de plus en plus importante chaque année.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1^{er} janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Pour faciliter la lecture et compréhension des comptes, les commentaires détaillés des mouvements figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis 01/2020, voir modèle ci-dessous.

AISGE - Liste: Listes officielles		14.02.2019		Page : 2 / 18			
Comptes par ordre administratif							
Rubrique	Titre	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3500	Bâtiment L'Oujon - Genolier	868'727.84	19'383.35	803'796.93	803'796.93	937'614.16	937'614.16
3500.3011.06	Traitements - Concierges	33'872.10		33'700.00		31'718.50	
3500.3030.00	Cotisations - AVS, AC, AF	2'881.95		3'000.00		2'382.25	
3500.3040.00	Concours - LPP	2'032.55		1'800.00		1'339.35	
	<i>- Budget basé sur la prime 2017, réajustée au 31.12.2018 par l'assureur.</i>						
3500.3050.00	Cotisations - LAA, APG	389.10		350.00		321.95	
3500.3061.00	Frais pour usage de véhicules privés	148.25		250.00		138.35	
3500.3102.00	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces			1'000.00		936.60	
3500.3114.00	Achats de machines, de matériel d'exploitation	1'425.25		8'000.00		1'839.35	
3500.3121.00	Achats et consommation d'eau	1'209.50		1'066.00		1'209.50	
3500.3123.00	Achats et consommation d'électricité	18'061.00		20'000.00		17'808.35	
3500.3124.00	Achats et consommation de combustibles	62'924.10		72'000.00		83'433.20	
	<i>- Charges identiques à celles de 2017, budget 2018 pas assez élevé.</i>						
3500.3133.00	Achats de produits et fournitures de nettoyage	2'574.20		2'000.00		2'033.45	
3500.3141.00	Entretien des bâtiments	39'263.71		59'000.00		22'940.75	
	<i>- Voir descriptif des travaux d'entretiens effectués dans le collège (voir rapport de gestion).</i>						
3500.3141.01	Entretien des bâtiments - Contrats	93'518.20		85'000.00		107'218.70	
	<i>- Montant des contrats légèrement inférieur à ceux de 2017, budget pas assez élevé.</i>						
3500.3145.01	Entretien extérieur du périmètre	953.15		500.00		20'000.00	
	<i>- Installation indispensable à l'entretien du préau.</i>						
3500.3156.00	Entretien équip. matériel spécialisés	20'070.20		10'000.00		20'267.05	
	<i>- Contrôle Effiec non budgété</i>						
3500.3156.01	Entretien équip. matériel spécialisés - Contrats	11'543.10		23'000.00		10'791.90	
3500.3182.00	Frais de téléphone	477.25		300.00		1'475.00	
3500.3182.01	Frais alarmes	1'379.40		1'000.00		6'188.25	
	<i>- Nouveau raccordement ECA.</i>						
3500.3183.01	Commissions sur emprunts	386.65		500.00		550.12	
3500.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	5'646.45		5'200.00		6'657.05	
	<i>- Dépassement du budget dû au litige des anciens concierges.</i>						
3500.3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	11'771.35		16'000.00		15'613.85	
3500.3188.00	Participation à des charges d'hygiène - Ordures	5'255.85		2'600.00		2'615.30	
	<i>- Débaras exceptionnel dans les collèges.</i>						
3500.3189.01	Frais divers - Surveillance	2'058.80		1'820.00		2'064.55	

Figure 14 : page de comptes AISGE avec commentaires

2.2. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE FINANCES - COMPTES

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2017, les complications comptables des années précédentes ont été résolues.

Pour les comptes 2019, les éléments suivants sont à noter :

- 1. Les postes budgétaires relatifs à l'entretien des bâtiments Le Cordex, l'Oujon et le Montant sont ventilés en fonction de leur surface respective.*
- 2. Les coûts des cantines scolaires sont valables pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette remarque est valable pour les comptes 5101.3131 (cantine scolaire P1) ; 5101.3131 (cantine scolaire P2). Le coût des cantines scolaires pour l'enseignement secondaire s'applique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.*
- 3. La dette de l'AISGE quant à elle n'a pas évolué. Rappelons qu'initialement le nouveau bâtiment scolaire inauguré à St-Cergue devait être racheté par l'AISGE pour la rentrée septembre 2019 pour un montant de CHF 6'896'000. La municipalité de St-Cergue dans son courrier du 14 mai 2019 a informé le CODIR de l'AISGE de rester propriétaire du bâtiment. Il est cependant convenu que le mobilier scolaire de ce bâtiment deviendra propriété de l'AISGE.*
- 4. La dette de l'AISGE au 31 décembre 2020 s'élevait à 14'500'000 CHF. Le taux d'intérêt moyen est de 0,93% pour une montant de 135'063 CHF.*

Pour conclure, les membres du dicastère tiennent à remercier Madame Chantal RUFFIEUX pour l'excellente tenue de la comptabilité de notre association et Madame Dominique ALTHAUS qui s'est chargée de la gestion des tableaux de calculs des coûts des bâtiments AISGE, ainsi que l'ensemble des tableaux de répartitions des coûts à la charge des cinq (5) communes de notre association.

*Paul MÉNARD, membre du CODIR en charge du dicastère « Finances »
et Municipal de Saint-Cergue*



Figure 15 : image tirée de : [HTTPS://www.google.ch/ordinateur&finances](https://www.google.ch/ordinateur&finances)

3. BÂTIMENTS AISGE

ENTRETIEN

Les collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier sont propriétés de l'AISGE depuis le 1^{er} janvier 2011 et le bâtiment de l'Enfance à Trélex depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les frais d'entretien des bâtiments AISGE figurent dans la comptabilité sous les comptes 3500 (L'Oujon-Genolier), 3501 (Bâtiment de l'enfance-Trélex), 3502 (Le Cordex-Genolier). Les bâtiments de Genolier sont entretenus et réparés, ainsi que les mobiliers et machines par notre intendant-concierge lorsqu'il s'agit de petites réparations, ou par des entreprises spécialisées lorsqu'il s'agit de réparations plus conséquentes ou spécifiques. Afin d'assurer un entretien de qualité des bâtiments pour le maintien de bâtiments sains, un inventaire des travaux a été établi et avec l'aide de notre intendant-concierge, une maintenance par tournus a été mise en place et a effectivement débuté en 2018. Les travaux d'entretien et de maintenance effectués pour chacun des bâtiments sont décrits sous chaque rubrique correspondante.

Le compte 3503 concerne le collège « Le Montant » qui est loué à la commune de Genolier. Ce compte comprend uniquement les charges d'entretien en qualité de locataire.

INTENDANT-CONCIERGE

Depuis le 1^{er} mars 2017, M. David SCHMID, en qualité d'intendant-concierge, est responsable de l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs, de la surveillance des installations techniques, des petites réparations d'installations diverses dans les classes et espaces Direction/enseignants, de la réception des entreprises, des constatations de dégâts d'élèves avec leurs enseignants ; il surveille également la bonne exécution des nettoyages quotidiens effectués par l'entreprise CTA. Une séance hebdomadaire est organisée avec la secrétaire générale pour faire le point sur l'état des bâtiments et des travaux en cours ou à faire, pour le maintien de leur bon fonctionnement.

M. SCHMID a un contact quotidien avec l'ensemble des enseignants et des élèves qui fréquentent l'école et a été, cette année, mis à rude épreuve avec de nombreuses déprédations volontaires de la part de certains élèves, malheureusement très peu respectueux des lieux mis à leur disposition pour leur apprentissage scolaire. Un chapitre spécial « déprédations » est rédigé plus loin.

M. SCHMID habite l'appartement de fonction au 1^{er} étage du collège « L'Oujon » avec sa femme, son fils et sa petite fille née au printemps 2019. Sa présence dans le bâtiment permet une meilleure sécurité contre les déprédations et infractions, ainsi qu'un contact direct avec les sociétés locales qui utilisent les salles de sport en soirée.

Le CODIR remercie ici M. SCHMID pour son travail et ses compétences techniques très professionnelles qui permettent une excellente gestion de l'entretien des bâtiments de Genolier et toute la patience dont il fait preuve avec ces élèves peu respectueux de son travail quotidien.

3.1 COLLÈGE L'OUJON (COMPTE 3500)

Ce collège est composé de treize classes, trois **laboratoires de sciences**, deux ateliers « bois », un atelier « métallurgie », deux salles de musique, une salle de théâtre, une médiathèque, ainsi qu'un économat, un stockage du bois et un local d'archives scolaires nouvellement installé. On y trouve également le secrétariat, les bureaux de Direction et les salles des maîtres ; la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur, est mise à disposition de diverses sociétés locales en dehors des heures scolaires



Figure 16 : Salle 214 – laboratoire de sciences

TRAVAUX 2019 PRÉVUS AU BUDGET

- **Salle 108 – travaux manuels bois** : changement des néons par des lumières LED
- **Local technique au 1^{er}ss** : modernisation de la centrale de détection incendie

TRAVAUX 2019 D'ENTRETIEN COURANT

- **Corridor au 1^{er}ss** : bouchage de trous et rhabillage d'un mur
- **Ensemble du bâtiment** : révision complète des interrupteurs dans les classes et des lampes dans les couloirs
- **Préau entrée secrétariat** : changement des grilles « caillebotis » dans la cour de récréation, avec systèmes anti-intrusion sur les sauts-de-loup
- **Salle de gymnastique** : lavage des vitres avec nacelle
- **Salle de gymnastique** : changement d'un store défectueux
- **Façade sud (côté lac)** : remise en état d'un joint de façade décollé
- **Entrée garage – abris PC** : changement de la motorisation de la porte de garage et changement du caisson de protection
- **Abris PC** : grand débarras et nettoyage des locaux en vue de la visite du Service cantonal
- **Extérieur – accès collège Le Cordex** : installation d'une barrière électrique
- **Toit** : changement de deux coupoles cassées et traitement anti-mousse des ardoises du toit



Figure 17 : Grille "caillebotis" d'un saut-de-loup



Figure 18 : Nouvelle centrale détection incendie



Figure 19 : remplacement caisson

PRÉAVIS 02/2019 : ACHATS DE 10 SYSTÈMES INTERACTIFS

Durant l'été, 10 tableaux blancs ont été démontés et débarrassés pour être remplacés par des systèmes interactifs selon le préavis 02/2019 ; le démontage a été complexe, mais bien maîtrisé par M. Scott ADAMS et ses deux aides. Malgré nos tentatives de donner et faire profiter d'autres associations de ces tableaux blancs, seuls 4/10 ont été repris, le solde a été mis à la benne de grands débarras.

Les nouveaux systèmes interactifs ont été installés et sont opérationnels depuis la rentrée d'août 2019.

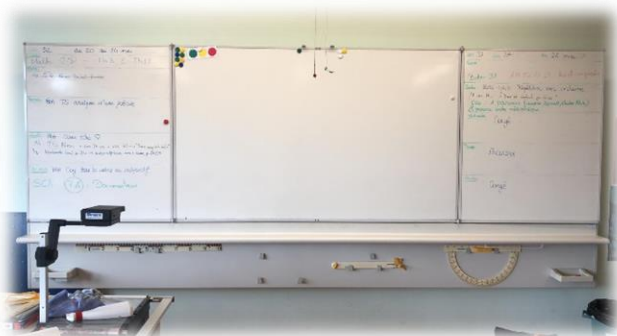


Figure 20 : tableau blanc enlevé

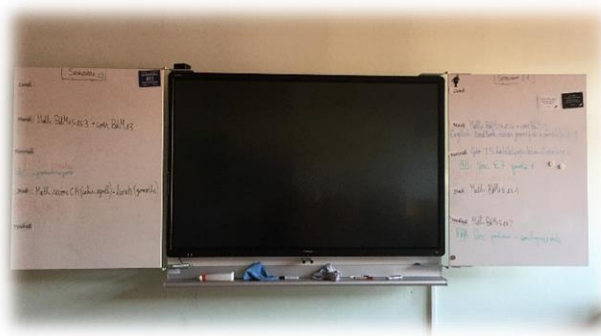


Figure 21 : Système interactif - écran central et panneaux latéraux

D'autre part, de nombreuses réparations d'entretien courant ont été exécutées par notre intendant-concierge, tels que travaux de peinture, réparations de nombreux mobiliers dans les classes, casiers des élèves, etc...

Grâce à une bonne gestion des coûts, tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, le budget a été respecté.

3.2. COLLÈGE LE CORDEX (COMPTE 3502)

Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle dit « Lieu ressources ». La salle de gymnastique double est accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales en dehors des heures scolaires.



Figure 22 : salle 302 salle d'informatique

TRAVAUX 2019 PRÉVUS AU BUDGET

- **Ensemble du bâtiment** : révision de tous les radiateurs, effectuée durant l'année par l'intendant-concierge qui a une formation de chauffagiste

TRAVAUX 2019 D'ENTRETIEN COURANT

- **Vestiaires et douches Filles** : changement du carrelage de sol suite au dégât d'eau
- **Vestiaires Maîtres-Arbitres** : création d'une porte de liaison à la demande des maîtres EPH
- **WC handicapés** : murs renforcés et réparés, puis les WC ont été installés sur un cadre complet
- **Corridors** : changement de toutes les plaquettes indiquant le chemin de fuite (anciennes avec ampoules, nouvelles fluorescentes) ; changement par soucis d'économies financières et écoresponsable
- **Passerelle** : remplacement d'une vitre cassée
- **Ascenseur** : remplacement de la batterie de secours
- **Ventilation** : changement de l'horloge de programmation défectueuse
- **Extérieur haut des escaliers** : pose d'une grille « garde-corps »
- **Extérieur haut des escaliers** : pose de protection des luminaires
- **Extérieur sur terrain pétanque** : ouverture regard EU pour curage des canalisations

De même que pour le collège L'Oujon, l'intendant-concierge a effectué lui-même de nombreuses réparations d'entretien courant et dues à des dégâts volontaires d'élèves ; une bonne gestion des coûts a permis de ne pas dépasser le budget alloué.



Figure 23 : Grille "garde-corps" haut des escaliers et nouveaux caches-néons



Figure 24 : porte de liaison des vestiaires maîtres-arbitres



Figure 25 : douches filles carrelage neuf

3.3. BÂTIMENT DE L'ENFANCE À TRÉLEX (COMPTE 3501)

Ce bâtiment est la propriété de l'AISGE depuis le 31.12.2015. Il a été conçu pour l'accueil des élèves dans divers locaux distincts.

Au rez, une crèche-garderie et une UAPE nommée « Graines de Marmots », au 1^{er} étage une cantine scolaire et des bureaux PPLS (Psychologie-psychomotricité en milieu scolaire).



Figure 26 : Bâtiment de l'Enfance [photo de Luca Delachaux et Coretra SA

Ce bâtiment est opérationnel depuis août 2015 et chaque année les enfants sont de plus en plus nombreux à y être accueillis par des éducatrices, des assistantes socio-éducatives et des auxiliaires de vie. La proximité avec les deux écoles permet de proposer un lieu d'accueil optimal avant l'école le matin, à midi pour le repas et l'après-midi après l'école.

Ce bâtiment abrite aussi les bureaux PPLS pour la région ; leur installation au 1^{er} étage avec accès direct depuis le garage, permet une confidentialité des usagers très appréciées par les parents et les responsables PPLS.

De bonne construction et très récent, ce bâtiment demande un minimum de frais d'entretien et les usagers en prennent soin ; les réparations minimales ont été effectuées par le concierge communale.

La bonne gestion de ce bâtiment a permis de respecter le budget alloué pour 2019, hormis le contrôle périodique des installations électriques demandés par la Confédération et dont nous n'avons pas connaissance au moment de l'établissement du budget.

TRAVAUX 2019 D'ENTRETIEN COURANT

- **Contrôle périodique des installations électriques** : Ces contrôles sont obligatoires dans l'ensemble des bâtiments publics ; les propriétaires ne sont pas avertis longtemps à l'avance de ces contrôles et ce montant n'a donc pas pu être budgété.

Ces contrôles sont effectués par des électriciens agréés par la Confédération qui doivent rendre un rapport détaillé. Si des défauts sont détectés, ceux-ci doivent être immédiatement corrigés et un rapport final sur la conformité des installations est envoyé à la Confédération et au propriétaire.

3.4. COLLÈGE LE MONTANT (COMPTE 3503)

Ce collège, construit en 1912, accueille deux salles de classes « activités créatrices manuelles », la cuisine pour les cours d'économie ménagère, une salle de « coaching » des maîtres et l'administration de l'AISGE.

La bibliothèque communale « Matulu » est également présente dans ce bâtiment.



Figure 27 : Collège "Le Montant"

L'administration AISGE, comme indiqué plus haut, était installée dans la salle de classe 422 jusqu'en septembre, lorsqu'elle a déménagé pour s'installer dans un appartement du 2^e étage et libérer ainsi la classe pour la Direction de l'EPSGE. Une demi-classe est toujours utilisée comme salle de réunion pour les séances mensuelles du Codir ou ponctuelles pour recevoir le personnel, les commissions du CI ou les entreprises.

L'AISGE loue ce collège à la commune de Genolier, elle est donc locataire ; les frais payés sont ceux d'entretien et réparations nécessaires au bon fonctionnement des classes et de l'administration AISGE qui s'y trouvent. Cette année 2019, des coûts supplémentaires ont été annoncés suite aux deux aménagements successifs et non prévisibles pour l'administration.

Les locaux étaient répartis comme suit au 31 décembre 2019 :

- A l'entresol : la cuisine pour les cours d'économie familiale aux élèves et la bibliothèque communale
- Au rez-de-chaussée : la salle d'ACT (Activités créatrices sur tissus) et la salle de « coaching des maîtres »
- Au 1^{er} étage : la salle d'ACM (Activités créatrices manuelles) de modelage, une salle de classe libre et la salle de réunion du CODIR ;
- Au 2^e étage : l'administration AISGE dans un appartement de 4 pièces avec hall d'entrée, cuisine et salle de bain, ainsi qu'un appartement avec des locataires.

TRAVAUX 2019 D'ENTRETIEN COURANT

- **Cuisine** : pose de tablettes rabattables pour augmenter les surfaces de plan de travail
- **Salle 422** : installation de prises, circuits informatiques et téléphonique pour trois postes de travail

- **Appartement 2^e étage** : installation de prises, circuits informatiques et téléphoniques, mise en réseau des postes de travail et quelques changements d'interrupteurs usagés et plus aux normes.

Les réparations concernant le bâtiment en lui-même ont été effectuées par la Commune de Genolier en tant que propriétaire. Hormis les travaux extraordinaires mentionnés pour l'administration, le budget « Entretien » a été respecté.

3.5. SALLE COMMUNALE LE GOSSAN

La salle communale « Le Gossan » est propriété de la Commune de Genolier, elle est louée par l'AISGE. Elle accueille chaque jour dans sa partie « Foyer », près de 300-350 élèves qui viennent manger à la cantine scolaire, sauf le mercredi midi. En plus des repas servis, l'AISGE a installé 5 fours à micro-ondes pour permettre aux élèves de réchauffer des plats apportés de la maison.

Une petite salle séparée du foyer est utilisée par les enseignants et le personnel de l'EPSGE pour y manger hors de l'espace cantine des élèves.

Le foyer de la salle Le Gossan est également utilisé pour des séances du Conseil intercommunal AISGE, en tournus avec les salles communales des 4 autres communes membres.

3.6. MOBILIER SCOLAIRE

L'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires qui se trouvent dans les bâtiments scolaires d'Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex, qui eux, sont les propriétés des communes.

L'AISGE est en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements des mobiliers, en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE prévoit chaque année un montant pour le renouvellement des mobiliers pour les écoles de Genolier-Givrins-Trélex, les écoles d'Arzier-Le Muids-Saint-Cergue et les trois collèges de Genolier.

3.7. DÉPRÉDATIONS ET VANDALISME

En cas de casse avérée et constatée par la Direction scolaire et l'AISGE, d'une négligence ou mauvaise intention d'un élève, les frais de réparation sont facturés aux parents, selon les articles 115 et 137 de la LEO (*Loi sur l'enseignement obligatoire*)⁵ et l'art 101 de son *règlement d'application*⁶.

L'année 2019 a été une année très éprouvante pour les collèges de Genolier, le personnel enseignant et les collaborateurs AISGE en charge de la maintenance des bâtiments. Un grand désarroi a emparé la Direction scolaire et les membres du Codir devant une telle accumulation de déprédations et de vandalisme volontaires à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments de Genolier. Ces déprédations sont quotidiennes et nécessitent beaucoup de

⁵ Loi sur l'enseignement obligatoire : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/400.02?key=1550493784638&id=1444413b-d078-412a-8edc-b8e277fc2daa>

⁶ Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/400.02.1?key=1550493847536&id=8e9502b1-5958-481c-91e9-f2a985e1c49c>

réparations ; pour les plus simples, M. David SCHMID, notre intendant-concierge, s'en est chargé, mais pour les plus spécifiques, il a été nécessaire de faire appel à des entreprises extérieures. Les responsables de ces actes ne sont malheureusement pas facilement identifiables, ils savent très bien, quels moments sont les plus propices pour ne pas être vu d'un adulte. La Direction scolaire a mis en place des surveillances d'enseignants, l'AISGE a chargé son intendant-concierge d'ajouter des rondes à son travail quotidien, mais la casse continue. L'AISGE en étroite collaboration avec la Direction est à la recherche de mesures adéquates pour faire cesser ces déprédations. Voici ci-dessous quelques exemples de casses et vandalisme :



Figure 28 : Panneau de fuite "incendie" cassé



Figure 29 : poubelle préau sous passerelle



Figure 30 : salle de classe 309 - mur du fond



Figure 31 : salle 209 - plafond défoncé



Figure 32 : WC garçons - porte-savon détruit



Figure 33 : WC garçons - cercle cuvette brûlé



Figure 34 : poignée et serrure arrachées



Figure 35 : rouleaux papier WC !



Figure 36 : vestiaire garçons - plastique brûlé

Ces nombreuses déprédations ont engendré des coûts d'entretien et d'achats de matériels conséquents, ainsi que des produits de nettoyages complémentaires qui ont engendré un dépassement significatif du budget.

3.8. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE BÂTIMENTS ET TERRAINS

Rénovations et améliorations sont les deux mots qui résument les activités de cette année.

Rénovations pour le bâtiment de L'Oujon qui prend de l'âge (34 ans pour la première aile et 19 ans pour la deuxième). Une première phase de réparation des parquets, de renouvellement des sols, de remplacement de stores et le passage à la technologie LED des luminaires ont été effectués. Cette campagne continuera l'année prochaine en ciblant les éléments « fatigués » qui nécessitent impérativement d'être changés. De plus quelques pièces du système de distribution du chauffage ont dû être remplacées.

Amélioration dans le bâtiment du Cordex où des panneaux phoniques ont été posés dans le hall d'entrée afin de limiter fortement les nuisances sonores pour les classes avoisinantes. Le béton étant un très bon vecteur sonore de l'enthousiasme des élèves ...

A noter que de nombreux entretiens courants sont effectués directement par notre intendant et qu'il veille également à la bonne exécution des travaux des entreprises externes.

Enfin, la gestion de l'utilisation des salles de sport par les sociétés locales a été reprise par le secrétariat de l'AISGE afin de répondre au plus vite aux demandes des utilisateurs et utilisatrices.

*Scott ADAMS, membre du CODIR en charge du dicastère « Bâtiments et terrains »
et Municipal de Givrins*



*Figure 37 : Entretien et réparations des bâtiments
image tirée de : <https://www.google.com/search?homme+tout+faire>*

4. FORMATION – JEUNESSE

4.1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2019

RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au fil du temps, le rôle des établissements scolaires a fortement évolué en se complexifiant, en particulier dans un contexte social de plus en plus difficile. De fait, aujourd'hui, les établissements scolaires, en partenariat avec d'autres instances spécialisées, agissent dans de nombreux domaines qui nécessitent une bonne concertation avec de nombreux acteurs externes à l'école.

C'est pour répondre à ces problématiques que le Grand Conseil a introduit, dès 2006, les conseils d'établissements en remplacement des anciennes commissions scolaires. Instance obligatoire pour chaque établissement scolaire, le conseil d'établissement se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population, les parents d'élèves et les délégués des élèves.

D'après la loi, le conseil d'établissement est consulté sur de nombreux sujets concernant la vie de l'établissement, parmi lesquels : les activités culturelles, les manifestations locales, les constructions scolaires, l'établissement de la journée de l'écolier, la politique générale en matière de camps, courses, etc, les prestations péri- et parascolaires et les transports scolaires. Il a enfin le droit d'accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou qui suivent des vacances scolaires, au maximum deux demi-journées de congé en plus des quatorze semaines de vacances annuelles.

COMPOSITION

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE comme suit :

a) cinq représentants des communes AISGE (municipaux des écoles désignés par le Codir) :

- RAY Nicolas, membre du Codir et municipal Arzier-Le Muids Président du CE
- DEPIERRE Philippe, membre du Codir et municipal Trélex
- SAGE Florence membre du Codir et Syndique Genolier
- SAMUEL Françoise membre du Codir et municipale Saint-Cergue
- ZELLWEGER Regula membre du Codir et municipale Givrins

b) cinq parents d'élèves (élus par l'ensemble des parents d'élèves) :

- GENINI Roberta, maman d'élèves : 1 fille en 4P et 1 fille en 6P Genolier
- PATARIN Christophe, papa d'élèves : 1 fille en 2P et 1 fils en 7P Arzier-Le Muids
- FISHMAN Anne, maman d'élèves : 1 fille en 2P et une fille en 1P Trélex
- DE CHEZELLES Gilles, papa d'élèves : 1 fille en 3P et une fille en 9S Trélex
- MENEVEAU Carole, maman d'élèves : 1 fils en 7P Arzier-Le Muids

c) cinq représentants de la société civile (par ex. sports, paroisses, loisirs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes) :

- BAUMGARTNER Angelina - Épicerie de Genolier Genolier
- BRESSON Arnaud - Président de l'APE8 Genolier
- GIGER Fabienne - Directrice pédagogique UAPE Trélex
- RAY Sabine - FSG Arzier-Le Muids
- STRUBI Olivia - Espace Prévention La Côte Gland

d) cinq représentants de l'EPSGE (école – Direction, secrétariat, enseignants) :

- LAGGER Simon Directeur Genolier
- KING Sylvie secrétaire de direction Genolier
- ADAMS Virginie enseignante primaire Trélex
- JOGGI Joëlle enseignante secondaire Genolier
- BOUTERAON Julie membre PSPS9 St-Cergue

SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du 5 juin 2019

Une part importante de la séance du 5 juin a été consacrée au projet d'inclusion des élèves dans les travaux du conseil d'établissement. L'idée retenue serait celle d'un (ou deux) délégué(s) par village ainsi que des délégués pour les 7-8 ainsi que pour les 9-10-11 à Genolier.

Ces délégués devraient pouvoir venir devant le conseil d'établissement afin de présenter leurs attentes sous forme de projets ; bien entendu, il faudrait ensuite que le conseil d'établissement puisse, dans une certaine mesure, répondre à ces attentes soit en prévoyant une enveloppe budgétaire à cet usage, soit en faisant suivre les demandes aux instances concernées (communes ou AISGE).

L'accueil de jour des 7-8 a également été abordé, les nouvelles lois sur l'accueil de jour formulant l'obligation de créer une telle structure ; les travaux préliminaires sont en route, en particulier avec la commune de Genolier pour y trouver des locaux. Le conseil d'établissement a élargi ensuite le débat pour inclure le problème de la surveillance des enfants pendant la pause de midi, probablement via différentes offres complémentaires.

Enfin, le conseil d'établissement a évoqué les incivilités rencontrées entre étudiants. Le corps enseignant a pu expliquer sa politique active dans ce domaine, via des ateliers, des journées pédagogiques ou la diffusion de messages positifs. Il reste cependant essentiel de garder en mémoire que le rôle premier de l'école est l'instruction et non l'éducation.

Séance du 18 septembre 2019

La séance du 18 septembre a vu l'arrivée de nouveaux représentants du quart « société civile ». Le projet d'inclusion des élèves a pu franchir un nouveau pas avec une définition des fréquences de participation (une fois en début

d'année scolaire et une fois à la fin) ; la date du 11 mars 2020 a été choisie comme date de la première séance incluant les représentants des élèves.

Le conseil d'établissement s'est ensuite penché sur la problématique de la gestion des élèves (7-11) sur le temps de pause de midi. Plusieurs pistes ont été évoquées, parmi lesquelles l'engagement d'élèves de 11S pour prendre soin des plus petits, l'ouverture de la médiathèque pendant la pause de midi. À ce propos, le conseil a pris connaissance du schéma de répartition des responsabilités en fonction des plages de surveillance.

Enfin, le conseil d'établissement s'est penché sur une proposition de création d'une fondation des amis de l'EPSGE qui servirait à la fois de lien entre les anciens élèves (sur le concept des *alumni* existant en particulier dans les universités et grandes écoles) et de source de financement pour des projets liés directement ou indirectement à l'établissement scolaire. Ce projet va suivre son cours dans les prochaines années.

Séance extraordinaire du 5 décembre 2019

En plus des deux séances habituelles, le conseil d'établissement s'est réuni le 5 décembre pour répondre à une demande de consultation initiée par Mme Amarelle sur la refonte du cadre général de l'évaluation en milieu scolaire.

Cette soirée a été l'occasion, pour les membres du conseil, d'échanger leurs points de vue et leurs attentes sur des sujets aussi divers que les groupes de disciplines (et les totaux de points nécessaires pour la promotion), la fréquence et le type des évaluations, le degré de liberté donné aux établissements scolaires dans la mise en place des programmes personnalisés et la granularité à appliquer pour les règles concernant les devoirs à domicile.

Le résultat de cette consultation a été transmis au canton, mais également au CODIR de l'AISGE pour information.

4.2. LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Odile ROCHAT ayant quitté la présidence du Conseil d'établissement pour poursuivre d'autres activités professionnelles, le CODIR m'a fait l'honneur de me proposer de reprendre ce poste. Je tiens à remercier Mme ROCHAT pour son engagement et son dynamisme qui a permis d'initier un véritable renouveau du Conseil d'Établissement. En effet, après le renouvellement du quart parents, un effort particulier a été mis pour impliquer davantage de sociétés et d'instituts locaux dans le cadre du quart « société civile » ; cet effort a porté ses fruits, puisque plusieurs associations ou groupements ont émis le désir de rejoindre le Conseil d'Établissement dont les débats deviennent, de séance en séance, plus riches et intéressants.

Parmi les projets qui nous tiennent à cœur, l'intégration des élèves reste une priorité pour nous. L'année 2019 a été utilisée par les enseignants pour créer des conseils de classes et nommer des représentants non seulement à Genolier, mais également dans chacune des 4 écoles de village. Ces représentants seront invités lors de la première séance de 2020 pour, d'une part, proposer des projets où remonter des idées et, d'autre part, pouvoir assister aux débats afin de mieux comprendre les contraintes et réalités que sous-tendent un établissement scolaire et son environnement direct.

En décembre 2019, le Conseil d'Établissement a également tenu une séance extraordinaire afin de répondre à une consultation initiée par le Canton et portant en particulier sur les modalités d'évaluation des enfants dans l'école obligatoire ainsi que sur les devoirs à domicile. Cette soirée, très enrichissante, a été menée à l'aide des représentants de l'établissement scolaire et du directeur M. Lager qui ont pu expliquer aux membres présents leurs points de vue (parfois divergents) sur ces éléments fondamentaux du cursus scolaire de nos enfants.

Je ne peux que formuler mes vœux pour que l'intérêt suscité par ce Conseil « revigoré » persiste dans les années futures.

*Nicolas RAY, membre du Codir, Président du Conseil d'établissement
et Municipal à Arzier-Le Muids*



Figure 38 : image tirée de <https://www.google.com/search-runion+equipe>

4.3. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P1 GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges sur les communes de Givrins et Trélex. Les élèves primaires de Genolier sont répartis entre ces deux communes, selon leur degré et selon les places disponibles dans les classes.

GIVRINS

Collège Les Grands Records 4 classes 1P à 4P

TRELEX

Collège Les Marmouzets 4 classes 1P-4P

Collège La Farandole 5 classes 4P-6P

Effectif au 31.12.2019 : Elèves de Genolier 111 ; de Givrins 58 et de Trélex 70 = 239

4.4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P2 ARZIER-LE MUIDS-SAINTE-CERGUE

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges, sur les communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue. Les élèves sont en classes dans chacune de leurs communes de domicile.

ARZIER-LE MUIDS

Collège CCS Centre communal et scolaire 9 classes 1P-6P

SAINTE-CERGUE jusqu'au 5 juillet 2019

Collège Jean-Jacques Rousseau 4 classes 1P-4P

Collège Basse Ruche 3 classes 3P-5P-6P

Bâtiment Le Vallon 1 classe 4P

SAINTE-CERGUE dès le 26 août 2019

Collège Le Vallon 8 classes 1P-6P

Bâtiment Le Vallon 1 classe 5-6P

Effectifs au 31.12.2019 : Elèves d'Arzier-Le Muids 175 et de Saint-Cergue 156 = 331

RÉPARTITION DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE P1 ET P2

Nb d'élèves primaires par commune au 31.12.2019

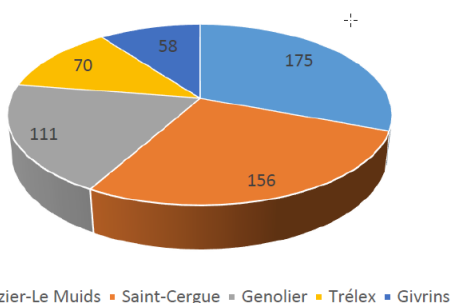


Figure 39 : statistique des élèves du Primaire

Nb d'élèves primaires par commune au 31.12.2019

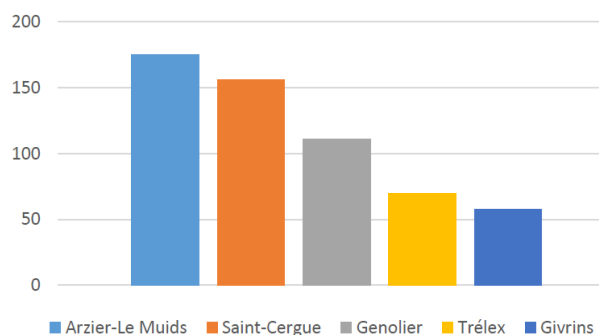


Figure 40 : statistique des élèves du Primaire

4.5 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE À GENOLIER

Les élèves des cycles primaires (7P-8P) et secondaires (9P-11P) des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier. Les élèves 7P-8P sont intégrés dans le calcul des coûts secondaires car ils fréquentent les collèges de Genolier avec les élèves secondaires.

GENOLIER

Collège L'Oujon	13 classes	7P-11S
Collège Le Cordex	17 classes	9S-11S
Collège Le Montant	1 classe ACT	
	1 classe ACM	
	1 cuisine	

Effectifs au 31.12.2019 : Habitants **d'Arzier-Le Muids 179**, **de Genolier 117**, **de Givrins 52**, **de Saint-Cergue 102** et **de Trélex 72 = 522**.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES À GENOLIER

Nb d'élèves secondaires par commune au 31.12.2019

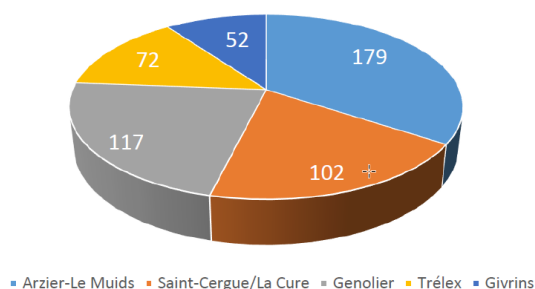


Figure 41 : statistique des élèves du Secondaire

Nb d'élèves secondaires par commune au 31.12.2019

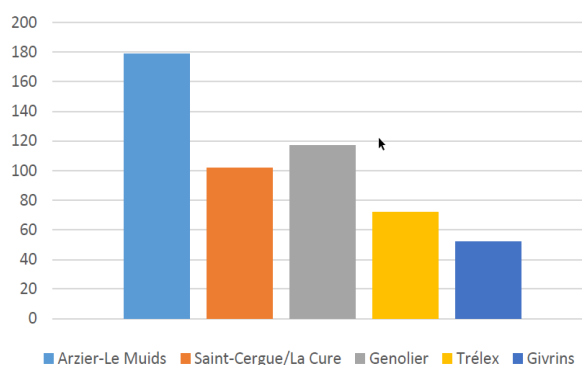


Figure 42 : Statistique des élèves du Secondaire

4.6. LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Établissement primaire et secondaire de Genolier et environs est une école qui déploie son action dans de multiples lieux et de manière diversifiée. Cependant, l'ensemble des acteurs qui y travaillent sont guidés par des objectifs communs : le sens du service public et un attachement fort à l'importance que revêtent les trois domaines clés dont nous nous occupons – la formation, la jeunesse et la transmission de la culture. Placer l'humain et la jeunesse au centre du travail et de l'engagement professionnel de ceux qui font vivre l'EPSGE est une chance, mais aussi une responsabilité. Nous devons en effet constamment observer les évolutions de la société, mettre en œuvre des politiques publiques et des prestations solides ainsi qu'anticiper l'impact possible des changements sociaux, économiques et culturels sur nos missions.

L'année 2019 a été marquée par différents projets propres à l'EPSGE et porteurs d'enjeux majeurs pour l'évolution de l'institution scolaire.

Constructions scolaires

La gestion de la démographie scolaire est un défi auquel les autorités scolaires et communales doivent faire face. Cela implique une bonne gestion du bâti scolaire et une vision anticipatoire des besoins futurs. Dans ce processus de gestion, l'année 2019 a vu se concrétiser la construction de la nouvelle école de Saint-Cergue prévue pour accueillir les élèves du cycle 1, soit de la première à la quatrième année. Les élèves du cycle 2 devaient rejoindre le site du Muids, dont la fin de la construction était prévue initialement dans le courant 2021. Au vu de l'avancée du projet et des différentes procédures de recours, l'école de Saint-Cergue a dû être réquisitionnée pour accueillir les élèves de la première année à la sixième soit environ 50 élèves de plus qu'initialement prévus. Ainsi, actuellement, les locaux sont utilisés à plus de 150%. Afin de pallier cette situation transitoire, ce sont deux locaux (une salle de classe et une salle d'activités créatrices manuelles) qui accueillent les élèves dans le bâtiment du Vallon. Conjointement à cela, l'ancienne école « Jean-Jacques Rousseau » qui devait être initialement détruite va être rénovée afin de créer 4 salles de classe supplémentaires. Cela permettra non seulement l'utilisation de la nouvelle école selon l'organisation initiale, mais également de faire face à l'augmentation démographique scolaire de Saint-Cergue.

Projet pilote : le numérique à l'école

L'EPSGE s'est positionné favorablement en devenant établissement pilote dans le projet départemental d'implémentation de l'enseignement numérique à l'école obligatoire. Tous les maîtres du cycle 1 et du demi-cycle 2 (5-6^e année) ont été formés à la didactique de l'enseignement du numérique à l'école par l'EPFL et la HEP. Cet enseignement se réalise actuellement par le biais d'activités débranchées au cycle 1 (sans outils numériques) et branchées (avec des outils numériques tels des Ipad ou des robots Thymio) en 5^e et 6^e année. Ce projet a été fortement soutenu par les autorités communales notamment au travers du programme d'équipement des salles de classe en outils numériques, telles des dalles interactives.

Projet pilote : les travailleurs socio-éducatifs en milieu scolaire et 360°

L'établissement a également été pilote en matière de collaboration avec un nouveau métier qui fait son apparition en milieu scolaire : les travailleurs socio-éducatifs. Le travail mené dès 2017 en collaboration avec la fondation « Pré-de-Vert » à Rolle a permis de définir les contours de la fonction et le cadre collaboratif entre les maîtres et une éducatrice en milieu scolaire. Les réflexions menées à Genolier ont fourni les principes de base qui vont permettre au département de l'instruction publique (DFJC) d'étendre le concept à l'ensemble des 94 établissements du canton. La consolidation du volet socio-éducatif au sein de l'EPSGE va contribuer à répondre au mieux aux spécificités de certains élèves dont nous avons la charge.

Il y a enfin le « Concept 360° » voulu par le Département qui se propose d'influencer en profondeur certaines dynamiques scolaires, de l'enseignement au soutien ciblé de certains élèves, en mobilisant tous les acteurs de l'école pour renforcer la qualité des réponses de notre système de formation aux besoins particuliers des élèves. L'EPSGE

s'est engagé dans ce processus de questionnement et de structuration et rendra son rapport à la Direction générale de l'enseignement obligatoire dans le courant du printemps 2022.

Ce bref survol sur une partie de nos activités démontre que l'EPSGE avance grâce au travail engagé de tous les collaborateurs et au concours des autorités politiques, particulièrement de l'AISGE que je profite de remercier chaleureusement par ces quelques lignes.

Nous sommes conscients que les changements liés aux projets de l'EPSGE apportent – ou révèlent – leur lot d'obstacles et de difficultés. Mais, à la mobilisation et l'engagement des maîtres et collaborateurs au quotidien dans les classes répond la mobilisation des autorités politiques et des parents qui nous apportent leurs encouragements et leur retours positifs sur les différentes actions menées jusqu'ici.

Ainsi nous continuerons, ensemble, à faire de l'EPSGE un outil solide en faveur de l'équité des chances, de la préparation aux nombreux défis du futur que doivent et devront relever les enfants de nos communes, en les dotant d'une culture solide et durable.

Simon LAGGER, Directeur de l'EPSGE



Figure 43 : logo EPSGE

5. TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves se rendent à pied à l'école lorsque leur collège se trouve dans leur commune de domicile ; des transports scolaires sont organisés par l'AISGE, en fonction des horaires scolaires et des horaires du train, pour les élèves qui doivent aller en classe dans une autre commune ou dont le domicile est à plus de 2.5 km de l'école. L'organisation des transports est régie par le *Règlement cantonal sur les transports scolaires*⁷.

L'AISGE a organisé une partie de ses transports scolaires avec le train NStCM, ainsi qu'avec une ligne de bus scolaire privée.

5.1. TRAIN NTSCM – ACCOMPAGNANTS PÉDITRAIN

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transports publics avec le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnants pour encadrer les élèves dans les trains. Quatre lignes de Péditrain étaient en place entre La Cure et Trélex jusqu'au 5 juillet 2019. Une ligne a été supprimée à la rentrée d'août selon les explications ci-dessous.



Figure 44 : A l'AISGE Pédibus est devenu Péditrain !

PÉDITRAIN SUS-CHÂTEL À TRÉLEX

SUS-CHATEL	GENOLIER	GIVRINS	TRELEX
------------	----------	---------	--------

Les élèves du Primaire qui habitent Genolier vont en classe à Givrins ou à Trélex. Une partie de ces élèves se rendaient à l'école en train NStCM et étaient encadrés quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par deux adultes, accompagnants Péditrain, engagés par l'AISGE. Sur ce trajet, quatre accompagnants différents se répartissaient les trajets de la semaine pour un total de 74 élèves inscrits sur cette ligne. L'accompagnement était assuré depuis la gare de Sus-Châtel (à Genolier) jusqu'aux écoles de Trélex. Des élèves 1P-4P descendaient à la gare de Givrins et étaient ensuite accompagnés à pied par le concierge de l'école de la gare à l'école. Les élèves 5P-6P de Genolier, étaient rejoints dans le train par ceux de Givrins. Les accompagnants les emmenaient à pied de la gare de Trélex jusqu'aux deux écoles. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

⁷ Règlement sur les transports scolaires :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement_transports_scolaires.pdf

En 2018 et 2019, le succès de l'accompagnement proposé par l'AISGE a attiré, certains matins, jusqu'à 49 élèves qui prenaient le train à 08h00, heure à laquelle le train était déjà complet et ne laissait pas assez voire plus de places assises pour nos élèves ; le train de 15h30 était également bien rempli de gymnasiens puis d'élèves de Genolier. La sécurité était de plus en plus difficile à assurer, tant au moment des montées dans le train aux différentes gares de départ, surtout avec les petits de 4-5 ans ; il y avait également des difficultés à la gare de Givrins où les petits descendaient et les plus grands devaient monter en un minimum de temps ; finalement un cortège de près de 50 enfants accompagnés à pied de la gare de Trélex jusqu'aux écoles. De plus, lors de l'absence pour cause de maladie de l'un ou l'autre des accompagnants, aucun remplaçant ne se présentait et c'était généralement la secrétaire générale qui devait assurer l'accompagnement en plus de son travail. Il était grand temps de trouver une autre solution de transport, sécurisée et assurée pour ces élèves des petites classes.

Les communes concernées (Genolier-Givrins-Trélex) ont donc décidé que, dès la rentrée d'août 2019, tous les élèves des classes du Primaire de Givrins et Trélex seraient transportés en bus scolaire. Ainsi, chaque élève aurait sa place assise dans le bus et serait attaché avec une ceinture de sécurité. De plus, le bus est un transport scolaire privé, uniquement réservé aux élèves EPSGE, ce qui assure à chaque trajet une place assise et attachée.

La ligne du Péditrain entre Sus-Châtel et Trélex a cessé définitivement en juillet 2019. Des accompagnants de cette ligne ont été réengagés sur d'autres trajets (Le Muids et La Cure) ou à d'autres tâches (surveillance à la cantine de Genolier) et l'un d'eux est parti pour une retraite bien méritée à 78 ans.

PÉDITRAIN LE MUIDS À ARZIER



Les élèves qui habitent Le Muids vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, accompagnant Péditrain, engagé par l'AISGE. Sur ce trajet, cinq accompagnants différents se répartissent les trajets de la semaine pour 22 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré depuis la place de la fontaine à Le Muids, à pied jusqu'à la gare, dans le train de Le Muids à Arzier, puis à pied jusqu'à l'école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

PÉDITRAIN LA CHÈVRERIE À ARZIER



Les élèves primaires qui habitent à La Chèvrerie vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, accompagnant Péditrain, engagé par l'AISGE. Sur ce trajet, trois accompagnants différents se répartissent les trajets de la semaine, pour 3 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Chèvrerie à Arzier, puis à pied jusqu'à l'école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

5.2. LE MOT DE LA RESPONSABLE DES TRANSPORTS ARZIER-LE MUIDS

Péditrain Le Muids-Arzier :

Ce péditrain relie le centre du village de Le Muids à l'école d'Arzier et vice-versa. Il est en nette augmentation puisque cette année 25 enfants y sont inscrits, 10 de plus que l'année passée.

Cette forte fréquentation légitime son utilité et si elle continue nous devons envisager d'augmenter le nombre d'accompagnants afin d'assurer la sécurité des élèves. A l'heure actuelle, 5 personnes se répartissent les trajets.

2019 a vu le départ à la retraite de Madame Marcella ESSELBORN, figure emblématique de ce péditrain, qui avait su nouer une relation exemplaire avec les enfants. Nous la regrettons, mais lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Mme Valérie ZEENDER a repris le flambeau et tout se passe à merveille.

Péditrain La Chèverrie-Arzier :

Reliant La Chèverrie à Arzier et vice-versa, ce péditrain est utilisé par 3 élèves et 3 accompagnants se répartissent les trajets.

La création d'un groupe WhatsApp entre les parents et les accompagnants a permis de résoudre bon nombre de problèmes de communication.

*Louise SCHWEIZER, membre du CODIR en charge du dicastère « Sécurité & transports »
et Syndique d'Arzier-Le Muids*

PÉDITRAIN LA CURE À SAINT-CERGUE

LA CURE	LES PRALIES	LA GIVRINS	LES CHESEAUX	ST-CERGUE
---------	-------------	------------	--------------	-----------

Les élèves primaires qui habitent à La Cure, Les Pralies, La Givrins et Les Cheseaux-Dessus vont en classe à Saint-Cergue. Ils étaient encadrés, deux fois par jour jusqu'à mi-décembre (tous les enfants mangeaient à la cantine car la pause de midi était trop courte pour rentrer en train chez eux) par une seule adulte, accompagnante Péditrain, engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, une seule accompagnante assurait tous les trajets de la semaine, pour 13 enfants inscrits sur cette ligne jusqu'en juillet 2019.

L'accompagnante ayant démissionné pour s'occuper de son fils, Mme SAMUEL, membre du Codir et municipale des écoles, avec la secrétaire générale, ont recruté de nouveaux accompagnants. Il était nécessaire d'augmenter le nombre d'accompagnants car, après de nombreuses demandes de la commune de St-Cergue, la Cie du NStCM a finalement accepté d'organiser deux trains durant la pause de midi afin que les élèves qui habitent aux Cheseaux, aux Pralies et à La Cure puissent rentrer dîner à la maison et revenir à l'école. La Direction scolaire a également adapté ses horaires à ceux du train. Ces trains supplémentaires sont entrés en fonction en même temps que le nouvel horaire CFF, soit dès le 16 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, six accompagnants assuraient les quatre trajets quotidiens proposés aux parents. Cette offre a grand succès car ce sont près de 22-25 enfants qui en profitent chaque matin et l'après-midi à la fin des cours ; un peu moins d'enfants rentrent à midi car certains sont inscrits à l'UAPE.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Cure à St-Cergue, puis à pied de la gare jusqu'à la nouvelle école Le Vallon et la classe qui se situent dans le bâtiment communal du même nom. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

PATROUILLES SCOLAIRES À SAINT-CERGUE

Dès la rentrée scolaire d'août 2019, l'AISGE a engagé les patrouilleurs scolaires au sein de l'association ; ceux-ci étaient précédemment des employés communaux. Ces personnes œuvrant à la sécurité des élèves sur le chemin de l'école de même que les accompagnants Péditrain, il était normal de les intégrer à l'AISGE.

Mme Jannick BURNIER est la coordinatrice des patrouilleurs ; elle gère les plannings hebdomadaires et contrôle les décomptes d'heures mensuels, fait les recherches nécessaires pour l'engagement de personnes supplémentaires et est en lien avec la gendarmerie vaudoise pour la formation des nouveaux arrivants. Mme BURNIER dépend directement de la Municipale responsable des transports de la commune de St-Cergue.

Dans ce village, trois carrefours sont sécurisés quatre fois par jour, tous les jours de la semaine (deux fois le mercredi). Ce sont une dizaine de patrouilleurs qui assurent ce service tout au long de l'année scolaire.

5.3. LE MOT DE LA RESPONSABLE DES TRANSPORTS LA CURE-SAINT-CERGUE

Péditrain

Le péditrain est de plus en plus utilisé. De La Cure à St-Cergue, certains matins une vingtaine d'enfants utilisent ce moyen pour rejoindre l'école. Pour les péditrains très fréquentés, nous avons dû dédoubler le personnel d'encadrement.

Grande nouveauté en décembre 2019 pour St-Cergue, l'horaire du train, et suite à cela l'horaire de l'école ont été adaptés pour que les enfants sur les hauts de St-Cergue puissent rentrer à midi dans leurs familles. Ainsi nous avons dû mettre en place un service péditrain qui ramène les enfants vers l'école après la pause de midi. Ce service est utilisé par 4 à 6 enfants.

Patrouilles scolaires

Les patrouilles scolaires (les personnes qui aident à la traversée des 3 carrefours à St-Cergue) ont été transférées administrativement à l'AISGE : c'est l'AISGE qui fait les contrats. Les contrats sont les mêmes que ceux pour le personnel péditrain. Cela a l'avantage que la même personne peut faire des missions péditrain et/ou patrouilles. Cela est essentiel, vu la difficulté de recrutement du personnel pour les petites missions. Nota bene : les salaires et charges sociales des patrouilles sont refacturées à St-Cergue – le seul village qui utilise ce service.

*Françoise SAMUEL, membre du CODIR en charge du dicastère « Sécurité & transports »
et Municipale de Saint-Cergue*

5.4. BUS SCOLAIRE

Les transports sont assurés par Hubert et Nathalie GREMLICH qui sont au volant des bus scolaires. Ces transports concernent tous les élèves du Primaire qui se rendent de Genolier à Givrins ou à Trélex et ce depuis la rentrée d'août 2019 (voir plus haut changement de transport train/bus).

Les élèves du Secondaire qui viennent de Trélex et Givrins aux collèges de Genolier étaient transportés en bus jusqu'en juillet 2019 et, depuis la rentrée d'août 2019, ces élèves viennent en train. La Cie du NStCM a mis en place un horaire avec des trains tous les $\frac{1}{4}$ d'heure aux heures de forte fréquentation. L'AISGE a proposé ce transport aux élèves de Genolier car ils ont tous (de 7P à 11S) des horaires très différenciés, les cours finissant à plusieurs heures différentes de l'après-midi. Les élèves peuvent ainsi rentrer chez eux dès qu'ils sortent de l'école et n'ont plus à attendre le bus scolaire.

Les bus scolaires pour les élèves du Primaire assurent des horaires réguliers pour le début et la fin des classes, mais également les courses spéciales, telles que le déplacement des élèves du Primaire de Givrins aux salles de gymnastique de Genolier ou de Trélex, les déplacements des élèves du Secondaire à la piscine de Bassins. Tous ces trajets représentent douze courses journalières et 16 courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec deux bus, un grand bus de 55 places et un petit bus de 33 places. M. et Mme GREMLICH conduisent, mais assurent également la surveillance, des élèves sur la durée du parcours.

5.5. LE MOT DU RESPONSABLE DES TRANSPORTS GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX

Le début de l'année scolaire 2019-2020 a coïncidé avec un grand changement dans l'organisation du transport des enfants des villages du bas du groupement AISGE, soit Trélex, Givrins et Genolier.

Dorénavant les élèves des petites classes de 1P à 6P seront transférés par bus scolaire depuis le lieu de prise en charge jusque devant les écoles.

Avec l'introduction de l'horaire au $\frac{1}{4}$ d'heure du train Nyon – St-Cergue, les élèves de 7P à 11S se rendent à Genolier en train.

Après une période d'adaptation bien normale et quelques aménagements des horaires de bus et du début des cours à Givrins, le système fonctionne bien.

La sécurité lors des trajets en train reste toujours une préoccupation importante. Afin de s'assurer du bon comportement des élèves, un agent Protectas est présent dans le train Arzier-Genolier le matin.

La gare de Genolier, plaque tournante cruciale avec l'arrivée des trains depuis St-Cergue – Arzier – Le-Muids et des trains depuis Trélex – Givrins amenant un grand nombre d'élèves qui vont ensuite converger à travers le village en direction du collège reste un point sensible, mais qui s'améliore grâce à la présence d'un agent Protectas sur le quai.

La police cantonale assure également périodiquement une présence préventive.

Nous constatons néanmoins que d'année en année, les moyens qui doivent être mis à disposition pour la sécurité et la lutte contre l'incivilité, vont en augmentant.

Je remercie encore l'ensemble des partenaires qui œuvrent au bon fonctionnement de ce dicastère.

*Philippe DEPIERRE, membre Codir en charge du dicastère « Sécurité & transports »
et Municipal de Trélex*



Figure 45 : Train NStCM [photo Cie NStCM]



Figure 46 : Bus scolaire Gremlich [photo Gremliche Excursions]

6. CANTINES SCOLAIRES

Un très important changement a été effectué durant l'été 2019 dans l'organisation des cantines scolaires de St-Cergue, Givrins et Trélex, qui fonctionnaient sur un mode « communal » depuis leur ouverture.

La LAJE (Loi sur l'Accueil de jour) du 20 juin 2006 prévoit que les communes doivent proposer l'accueil des élèves 1P-6P durant la pause de midi avec un personnel encadrant diplômé et dans le cadre d'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers). Jusqu'en juillet 2019, l'AISGE organisait l'accueil des élèves primaires pour les repas de midi, dans quatre cantines scolaires d'origines communales, voire même à l'initiative de quelques mamans bénévoles pour Trélex ; ces cantines reprises par l'AISGE depuis 2009 (Trélex), 2014 (Givrins) et 2015 (St-Cergue) ont très bien fonctionné durant plusieurs années avec un grand succès auprès des enfants et de leurs parents, mais devaient impérativement être mises aux normes cantonales.

Les surveillantes engagées étaient en général des mamans sans un diplôme d'éducatrice ou assistante socio-éducative. L'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants) a exigé la mise aux normes, ce qui a provoqué ce grand changement à l'AISGE.

Les membres du Codir en charge du dicastère « Accueil de jour » ont œuvré durant une année avec les directrices pédagogiques et administrative, ainsi qu'avec la secrétaire générale AISGE pour proposer cet accueil en UAPE dès la rentrée d'août 2019.

Le plus grand défi était, en plus des éducatrices et assistantes socio-éducatives diplômées déjà engagées à l'Accueil de jour, de pouvoir proposer à un maximum de nos surveillantes en place un poste d'auxiliaire. Toutes sauf 2/16 n'ont pas pu être réengagées ; deux autres surveillantes ont décidé de réorienter leur vie professionnelle.

Les surveillantes ont été engagées en qualité d'auxiliaires de vie en UAPE et sont occupées à l'encadrement des élèves à midi sous la responsabilité des éducatrices. Cette nouvelle organisation a suscité quelques parents mécontents par le nouveau barème de coûts mis en place et imposé par l'OAJE, mais toujours autant d'enfants fréquentent ces UAPE durant les repas de midi.

Les locaux utilisés sont les mêmes que précédemment, sauf à Saint-Cergue où la cantine a été installée dans une salle aménagée aux normes UAPE, toujours dans le bâtiment Le Vallon.

6.1. CANTINE DE GENOLIER

La cantine de Genolier propose toujours des repas préparés sur place et le prix (CHF 8.50) n'a pas augmenté ; l'encadrement des élèves est identique avec trois surveillantes. Ce sont près de 300-350 élèves qui viennent manger à la cantine chaque jour, les menus « fait maison » attirent ces jeunes adolescents affamés. Au vu des

horaires scolaires et du grand nombre d'élèves, les repas sont servis en deux services, l'un à 11h00 et l'autre à 12h00.

Pour les élèves qui ne désirent pas consommer les menus proposés, l'AISGE met à leur disposition cinq fours à micro-ondes. Les élèves qui apportent un pique-nique « maison » ou qui achètent des mets à emporter au kiosque de la cantine scolaire, sont également accueillis au réfectoire.

Les élèves sont encadrés par du personnel AISGE. Les trois surveillantes s'assurent, dès l'arrivée des élèves à la cantine, du bon déroulement de la distribution des repas, mais également du bon comportement des élèves vis-à-vis de leurs camarades et de la nourriture qu'ils ont reçue. Elles vérifient également que chaque élève mette bien son plateau sur les chariots de service avant son départ.

6.2. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE CANTINES

L'année 2019 a été marquée d'un grand changement au niveau des cantines primaires. Celles-ci et plus précisément leur gestion, s'est vue transférée à l'UAPE dès la rentrée 2019/2020. Cette transition a nécessité le changement des contrats de nos employés des cantines primaires. Mais tous les emplois ont été conservés, sauf deux.

L'art culinaire de notre Chef Monsieur BESNARD au restaurant scolaire de Genolier est toujours un grand succès. Chaque jour entre 300 et 350 plats sont servis selon les critères de la Fourchette Verte et avec des produits le plus possible locaux.

Nous tenons à remercier tous les membres du personnel pour leur investissement sans faille, ainsi qu'à Monsieur BESNARD et son équipe qui régaleront les papilles de nos élèves.

*Regula ZELLWEGER, membre du CODIR en charge du dicastère « Cantines »
et Municipale de Givrins*



Figure 47 : Assiette équilibrée "Fourchette verte"
image tirée de <https://www.google.com/search=pyramide+alimentaire+suisse>

7. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

7.1 LES STRUCTURES D'ACCUEIL AISGE

L'AISGE offre 7 structures d'accueil dans 4 villages :

"Graines de Marmots" à Trélex	1 accueil préscolaire & 1 accueil parascolaire
"La Cour des Copons" à Givrins	1 accueil parascolaire
"Les Petits Ecureuils" à St-Cergue	1 accueil préscolaire & 1 accueil parascolaire
"Le Relais des Mômes" à Arzier	1 accueil préscolaire & 1 accueil parascolaire

Au vu des besoins en places supplémentaires, nous avons ouvert des ANNEXES aux structures parascolaires de Trélex et St-Cergue. Celles-ci sont utilisées, pour le moment, uniquement sur le temps de midi, car c'est à ce moment-là que l'affluence est la plus grande.

Les nurseries/garderies affichent complet et manquent cruellement de places pour accueillir de nouveaux bébés alors que nos communes enregistrent l'arrivée de nombreuses jeunes familles. Pour pallier ce manque, des places supplémentaires dans un nouveau bâtiment vont être mises à disposition à Arzier. L'ouverture est prévue pour août 2020, ce qui améliorera la situation sur les communes du haut. Cependant le manque de places se fera encore sentir sur le bas. Une réflexion est menée à ce sujet.

Près de 400 familles bénéficient des services des structures d'accueil AISGE.

LE PERSONNEL

Trois directrices et une secrétaire assurent le bon fonctionnement des structures d'accueil AISGE.

- Madame Nathalie MAYER est en charge du secteur administratif, RH, comptable et intendance.
- Madame Fabienne GIGER est en charge des UAPE ainsi que des projets de développement en lien avec ce secteur.
- Madame Magali GABUS est en charge des nurseries/garderies ainsi que des projets de développement en lien avec ce secteur.
- Mme Marianne BALLY est en charge du secrétariat ; elle a succédé à Melle Stéphanie PEREIRA qui a quitté l'Accueil de jour en fin d'année 2019 pour un projet personnel.

La direction encadre une septantaine de collaborateurs-trices. Les directrices sont soutenues sur le terrain par des responsables de site qui sont en lien direct avec les enfants et les parents et qui coordonnent les activités des équipes.

LE FINANCEMENT

Le financement des structures d'accueil de jour est assuré par la pension que payent les parents, par le subventionnement communal, ainsi que par les subsides de la FAJE (Fondation pour l'accueil des enfants).

L'ACCUEIL

Jusqu'en juillet 2019, les UAPE accueillait les enfants le matin avant l'école ainsi que les après-midis sans école ou après l'école. A partir d'août 2019, le temps de midi a été intégré aux UAPE. (*voir chapitre cantines scolaires*)

Durant les vacances scolaires, un centre aéré est organisé de manière à offrir une possibilité de garde aux parents ne bénéficiant pas de l'appui de leur famille. Les enfants des 5 villages se retrouvent à Trélex et sont encadrés par les éducateurs. Cette mise en commun des ressources a pour but de limiter les coûts et permet un rapprochement entre les enfants des 5 communes. Le site de Trélex est particulièrement bien adapté, notamment grâce aux zones de sport et de jeu qui sont à proximité.

7.2 LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ACCUEIL DE JOUR

Sous l'impulsion d'Odile ROCHAT, qui m'a précédée comme responsable du dicastère « Accueil de Jour », les UAPE ont vécu une transition essentielle : les structures de Givrins, St-Cergue et Trélex ont intégré le temps de midi dans leur offre. Ainsi les « cantines » de ces villages n'existent plus ; les enfants prennent leurs repas de midi à l'UAPE. Nota Bene : l'UAPE d'Arzier avait intégré le temps de midi depuis sa création. L'intégration du temps de midi à l'UAPE, qui a été achevée pour la rentrée 2019, permet d'avoir le même personnel pour matin, midi, et après-midi. Nous avons ainsi la garantie d'un encadrement pédagogique qualifié. Dans cette nouvelle situation, le temps de midi est soumis – comme les autres temps d'accueil – aux conditions du RAT (Réseaux d'accueil des Toblerones), c'est-à-dire que le tarif d'accueil est calculé en fonction du revenu des parents.

Je désire remercier Odile ROCHAT, qui nous a quitté pour assumer d'autres fonctions, pour son engagement éclairé pour mettre « à jour » notre accueil de jour !

Je remercie chaleureusement tout le personnel pour son fort investissement et la qualité du travail pédagogique.

*Françoise SAMUEL, responsable du dicastère « Accueil de Jour »,
et Municipale de Saint-Cergue.*



Figure 48 : image du centre aéré de printemps [Metz-France]

8. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

8.1. LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Les années se suivent et se ressemblent par les nombreux événements divers et variés qui surgissent quotidiennement sur mon bureau. Chaque année je m'enrichis de nouvelles expériences, de nouveaux défis à relever, de situations à maîtriser et de nouvelles personnes que je rencontre et qui m'apportent leur savoir et leur expérience. Je reste plus que jamais optimiste malgré les difficultés rencontrées car je suis passionnée par mon travail et c'est avec entrain que chaque matin je me rends à mon bureau.

L'année 2019 a été celle de nombreux changements. Des changements émotionnels avec le départ des surveillantes de cantines vers l'Accueil de jour, mais avec une grande satisfaction d'avoir pu, grâce aux membres du Codir et aux Directrices de l'Accueil de jour, proposer à toutes ces dames un poste de travail dans la continuité au sein des UAPE. Je remercie ici mes collègues de l'Accueil de jour qui m'ont accueillie dans leur bureau pour permettre cette excellente transition.

Des changements organisationnels dans les transports des élèves des petites classes de Genolier-Givrins-Trélex avec le transfert de tous les enfants du train aux bus. Un temps d'adaptation a été nécessaire, tant pour les enfants et leurs parents, que les enseignantes et les chauffeurs. Des temps d'attente prolongés dans les cours d'école ont pu être diminués grâce à la Direction scolaire qui a accepté de modifier les horaires des classes. Ainsi, les petits élèves de 4-5 ans n'ont qu'un minimum de temps d'attente entre leur sortie de classe et l'arrivée des bus scolaires. Je profite de ces lignes pour remercier la Direction scolaire de l'écoute attentive qu'elle a eu et du soutien qu'elle a apporté à cette organisation très complexe.

Des changements administratifs en réaménageant l'espace dans lequel se situaient les bureaux de mes deux collègues et moi-même. Après 3 ans de travail commun en « Open Space », la séparation en trois espaces distincts n'a pas été aisée, mais je l'ai réalisée à la demande du Codir. La communication en a quelque peu été diminuée, n'ayant plus les personnes en visuel et ayant chacune une boîte e-mails et un téléphone personnel. Des séances hebdomadaires ont alors été organisées pour la bonne transmission des dossiers à traiter. Puis, un deuxième déménagement a dû être effectué, cette fois à l'étage supérieur, afin de libérer la classe dans laquelle nous étions installées, pour l'usage de l'école et de ses élèves. Le déménagement a eu lieu en septembre avec l'aide de déménageurs, indispensables pour déplacer les 3 bureaux avec l'ensemble des matériels informatiques et près de 450 classeurs répartis dans 50 cartons ! Tout fut fait en un jour et c'est ainsi que nous travaillons désormais chacune dans son bureau et avec une pièce supplémentaire pour recevoir nos visiteurs.

Dans les bâtiments de Genolier, la nouvelle année scolaire m'a contrainte à de nombreuses visites des locaux et des séances avec notre intendant-concierge, en raison des innombrables dégâts et vandalisme perpétrés par des élèves. Ce dossier est suivi très sérieusement en collaboration avec les membres du Codir du dicastère « Bâtiments » et le Directeur de l'école. Des solutions diverses de surveillance ont été mises en place et l'augmentation des dégâts nous préoccupe tous grandement.

La dernière tâche dont j'aimerais vous faire part est l'organisation des transports des élèves, tant par le train que par le bus. Les bus ne posent aucun problème majeur, avec une excellente entente entre les chauffeurs, la Direction scolaire et moi-même.

Par contre, le nombre d'élèves inscrits aux accompagnements Péditrain a fortement augmenté en août 2019 et est un souci de sécurité quotidien. Pour cette rentrée scolaire, la Municipale de St-Cergue et moi-même avons accumulé de nombreuses séances afin de trouver tout le personnel nécessaire à l'accompagnement depuis La Cure. Une séance d'information avec les parents a également été organisée. De plus, l'intégration des patrouilleurs scolaires comme collaborateurs AISGE a permis l'augmentation de personnes volontaires à participer également aux Péditrains.

Concernant les élèves du secondaire qui viennent en train à Genolier, je me suis rendue à plusieurs reprises sur le quai de Genolier le mercredi à midi où près de 300 élèves de secondaire prennent les trains pour Givrins-Trélex et pour Arzier-Le Muids-Saint-Cergue ! La compagnie du NStCM vient aussi régulièrement s'assurer que tout se passe bien au moment de l'arrivée des trains en gare et met régulièrement du personnel de surveillance à l'intérieur des trains.

En conclusion, je vous confirme tout mon attachement à cet engagement au sein de l'AISGE et combien j'apprécie ce travail très varié, malgré les nombreuses difficultés qui s'y rapportent ; j'apprécie cette complicité acquise au fil des années avec l'ensemble des collaborateurs et certains enfants lors de mes visites en cantines ou sur les Péditrains. J'aimerais remercier ici chaleureusement les membres du Codir, particulièrement ceux qui me sont les plus proches et avec qui j'ai des contacts presque quotidiens, mais également tous ceux qui soutiennent politiquement notre association scolaire et le travail qui m'est confié.

Dominique ALTHAUS, secrétaire générale de l'AISGE

9. CONCLUSION

Les membres du Codir souhaitent aux membres du Conseil intercommunal de trouver, dans le présent rapport de gestion, tous les renseignements utiles sur la vie de l'AISGE et ses nombreux intervenants durant cette année 2019.

Ils les remercient d'avance pour leur lecture attentive de ces pages.

Ce rapport de gestion a été approuvé par le Codir en date du 22 avril 2020.

COMITÉ DE DIRECTEURS
AU NOM DU CODIR AISGE :
La Présidente : Florence SAGE
La Secrétaire générale : Dominique ALTHAUS

